

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.— 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.— LE NUMÉRO 30 ct Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt - Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piquet (Genève).

A LA COMMISSION DU CONSEIL NATIONAL Objection à l'initiative Borel

Pour la deuxième fois, la commission du Conseil national chargée d'examiner l'initiative du député Georges Borel (soc.) de Genève, tendant à instituer un service civil remplaçant l'accomplissement des obligations militaires pour les objecteurs de conscience, dont les motifs seraient considérés comme sérieux, s'est réunie jeudi à Berne. Après cinq heures de délibérations elle est arrivée à la conclusion que la Constitution fédérale ne permet pas de faire de l'objection de conscience une cause d'exemption ou de dispense des obligations militaires. En conséquence, la commission proposera au Conseil national de ne pas entrer en matière sur cette initiative.

Les partisans d'un statut valable pour les objecteurs de conscience regretteront certainement cette décision. L'avis de droit élaboré en son temps par les professeurs Huber et Bäumelin à la demande du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes avait pu leur donner quelque espoir. Ces deux juristes avaient laissé entendre que la conception juridique selon laquelle une révision de la Constitution fédérale ne serait pas indispensable pour l'introduction d'un service civil n'est pas « la seule conception juste, mais seulement une opinion juridique que l'on peut soutenir avec des arguments de poids ». Cette

thèse n'a pas prévalu devant la commission du Conseil national qui, pour se déterminer, avait fait appel aux lumières d'un autre juriste éminent, le professeur Marcel Bridel de Lausanne. Force est de reconnaître que les arguments juridiques de ce dernier juriste ont plus de poids que ceux des deux premiers.

Evidemment, celui qui ne verra dans cette affaire qu'une querelle de juristes, persistera à penser qu'avec un peu de bonne volonté les Chambres fédérales pourraient sans autre élaborer un statut en faveur des objecteurs de conscience. Il en est autrement si l'on prend la peine de lire attentivement le rapport logique et bien charpenté du professeur Bridel. On ne peut pas faire dire à la Constitution fédérale ce qu'elle n'énonce pas.

Comme les délibérations de la commission du Conseil national l'ont démontré, il semble qu'il faille indubitablement procéder d'abord à une modification de la charte nationale. Le professeur Bridel a déjà rédigé un projet d'un article 22 ter qui déclarerait que les objecteurs de conscience sincères ne sont pas tenus au service militaire. Il ne semble pas que les Chambres fédérales seraient disposées à franchir ce pas. La commission par huit voix contre quatre n'a même pas voulu demander au Conseil fédéral d'examiner cette question. Elle s'est

contentée de formuler un postulat qui a trait à l'exécution des peines des objecteurs de conscience condamnés par les tribunaux militaires. Si les discussions de cette commission reflètent l'opinion du pays il faut malheureusement constater que les partisans d'un statut pour objecteurs de conscience ont encore une lourde tâche pour arriver à leurs fins. Nombreux sont encore ceux qui ne veulent pas admettre que l'on ne puisse pas faire du service militaire. D'autres cherchent simplement une solution dans l'assouplissement des peines ou dans « l'humanisation » de l'exécution de ces peines. Enfin, une suggestion intéressante a été formulée. Elle consisterait à libérer de toute peine celui qui en lieu et place du service militaire fournirait la preuve qu'il a accompli un service tout aussi long et valable au service de la communauté. Ce sont les tribunaux militaires qui statueraient évidemment. Or, on sait que précisément les objecteurs de conscience désirent qu'une autre autorité se prononce sur leur sort.

Si l'initiative Borel s'achemine lentement en direction d'un classement pur et simple elle aura eu néanmoins le mérite de provoquer des débats importants dans le cadre d'une commission parlementaire. Cela, c'est déjà un succès.

A. AUROI,
conseiller national.

Il ne suffit pas de dire: «L'Afrique est mal partie»...

M. Simon Mbila vient de Douala (Cameroun). Il est fils de pasteur et a fait des études d'ingénieur civil. Il a séjourné en France, en Allemagne, en Suisse alémanique. Actuellement, il termine un stage aux Coopératives Réunies de La Chaux-de-Fonds. Il repartira bientôt dans son pays. Nous avons conversé quelques instants avec lui, après une brève interview qu'il nous avait accordée pour notre série « Que pensent-ils de la femme suisse? ». C'est cette conversation à bâtons rompus que nous reproduisons ci-dessous. Peut-être aura-t-elle la chance de tomber sous les yeux de ceux qui ont vu ce film de Jacopetti « Africa Addio »...

« On nous prend pour des barbares »

— Ici, on nous prend pour des barbares. A Lucerne, on m'a posé des questions stupides, tellement stupides que je m'en suis fâché avant d'en comprendre la raison. Et pas n'importe qui. Un docteur m'a demandé si j'avais déjà mangé avec une cuillère! On nous pose des questions stupides parce que l'éducation est stupidement faite. La population occidentale est mal éduquée, je regrette de le dire. On ne montre de l'Afrique, des Africains, que le mauvais côté. Les missionnaires ont peut-être une responsabilité involontaire dans cet état de choses, eux qui doivent, pour trouver un soutien en Europe, frapper l'imaginaire. C'est ainsi qu'on finit par nous prendre tous pour des lépreux. Je ne sais pas si c'est du racisme. Les vieilles images colonialistes de l'Afrique, le paternalisme, ont encore cours.

— Il est vrai qu'on remarque cette tendance, même pleine de gentillesse, à considérer le « p'tit nègre »... Ce doit être une question d'époque. Nous, Européens, n'avons pas suivi l'évolution de l'Afrique. C'est regrettable.

Nous n'achetons pas plus nos femmes que vous!

— Remarquez que je ne veux pas dire que tout soit parfait en Afrique.

De loin pas. Mais c'est le parti pris négatif qui me désole. Voyez par exemple: on lit toujours dans les journaux que les Africains achètent leur femme. Il s'agit de comprendre les différences de coutumes. On voudrait toujours nous voir agir exactement comme à Paris! Et encore, dans ce cas-là, il n'y a rien de bien différent de ce que font les Européens. Il ne s'agit pas d'un achat, mais d'une sorte de dot. Le prétendant se voit réclamer de sa future belle-famille une certaine somme. Mais cette somme n'est pas destinée à payer la femme. C'est simplement une preuve que l'homme doit apporter qu'il est et sera capable d'entretenir sa femme, sa famille, de subvenir à ses besoins. Le jeune homme épargne d'ailleurs généralement de son propre gré. Il a à cœur de prouver le sérieux de sa démarche. Il s'agit aussi d'une cotisation des deux familles: la somme apportée par le jeune homme s'ajoutera à celle (souvent le quadruple!) de la famille de la jeune fille pour constituer la dot du nouveau ménage. En Europe aussi, vous faites des cadeaux pour gagner votre fiancée; vous épargnez pour vous acheter des meubles, un trousseau. C'est exactement la même chose. D'ailleurs, tenez, les alliances qu'achète le fiancé: cela coûte souvent plus cher que la dot qu'apporte le jeune Africain! Et une famille européenne n'exige-t-elle pas du prétendant qu'il fasse la preuve de ses capacités à subvenir à l'entretien

d'une famille? J'admets qu'il y ait parfois des abus. Mais pourquoi persister les abus comme la généralité?

Le sens de la famille

— Le sens de la famille semble plus développé chez vous qu'en Europe.

— Oui, beaucoup. La famille, chez nous, ce sont aussi les oncles, les tantes, les cousins; souvent jusqu'à cent personnes, souvent un village entier. Jamais un Africain ne laissera un de ses parents, même éloigné, dans le besoin. S'il mange et qu'un cousin, par exemple, a faim, même si ce cousin est paresseux, il lui donne à manger. Ce n'est pas en Afrique qu'on inviterait quelqu'un parce qu'on espère qu'il vous rendra l'invitation, et ainsi de suite... Voyez mon cas. Pendant mes études, à Douala, un cousin de mon père me logeait, me nourrissait, me vêtait, parce que mon père exerçait son ministère à plus de 200 km. de là, dans la brousse. Eh bien! ce cousin n'attendait rien de mon père. Il n'aurait même pas fallu que mon père lui offre une compensation. C'était tout naturel. Ce sens de l'hospitalité crée d'un autre côté de graves problèmes, maintenant, quand les parents de la campagne viennent s'installer chez le parent de la ville, sans avoir de travail...

Regarder où l'on a glissé

— Vous nous présentez une image de l'Africain bien différente de celle qu'en donne Jacopetti. Au fond, celui-ci adopte exactement la position nocive que vous déplorez de présenter systématiquement le mauvais côté des choses concernant l'Afrique?

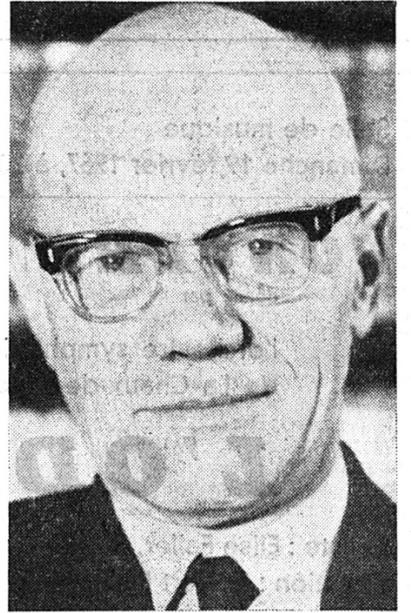
— Exactement. C'est comme l'ouvrage de Dumont « L'Afrique est mal partie ». J'ai lu deux fois ce livre.

M.-H. K.

(Suite en dernière page)

Le chancelier fédéral à 65 ans

M. Charles Oser, chancelier de la Confédération, fête aujourd'hui ses 65 ans. Le chef de la Chancellerie fédérale, élu en même temps que le Conseil fédéral, tous les quatre ans, est subordonné au président de la Confédération et peut être considéré comme le fonctionnaire fédéral le plus haut placé. Entré au service de la Chancellerie en tant que secrétaire-traducteur en 1928, M. Oser a été élu vice-chancelier en 1944 et chancelier en 1951.



NOUVELLES SUISSES

L'USS et la protection des locataires

Le Comité de l'Union syndicale suisse s'est réuni à Berne, sous la présidence du conseiller national Leuenberger. Il a approuvé un mémoire au Conseil fédéral proposant une modification du Code des obligations en vue d'assurer une protection durable des locataires contre les résiliations injustifiées.

Par la même occasion, le comité a décidé de ne pas soutenir l'initiative du Mouvement populaire des familles en faveur du « droit au logement ». Il a, en effet, estimé que la protection des locataires peut être atteinte par ce

changement du Code des obligations, sans qu'il soit nécessaire de modifier la Constitution. Le comité relève aussi que l'initiative ne prévoit des mesures contre la résiliation des baux qu'en période de pénurie de logements. Le mémoire de l'Union syndicale (qui a l'appui d'autres organisations) propose en revanche que cette protection soit permanente.

En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, le Comité de l'USS approuve la réduction de 2% ordonnée par le Conseil fédéral. Il estime toutefois qu'une réduction de 3 à 5% aurait été possible et souhaitable.

Tessin: Avance socialiste

Sur la base des résultats provisoires communiqués par la chancellerie cantonale, le nouveau Grand Conseil tessinois sera probablement formé de 26-27 radicaux (perte de 1 ou 2 sièges), 22 conservateurs (sans changement), 11 socialistes (gain 1 siège), 3 paysans et classe moyenne (sans changement), 2 représentants du Parti du travail (gain éventuel d'un siège) et 1 représentant de l'Union ouvrière libérale-radical

(groupe dissident radical de Bellinzone) qui s'est présentée pour la première fois. L'Union indépendante tessinoise, qui disposait d'un siège, n'a pas présenté de liste.

Les résultats officiels seront connus seulement la semaine prochaine, car les électeurs ont fait usage de leur droit de panachage, ce qui complique les opérations de dépouillement. Notons que le Parti socialiste a recueilli 879 bulletins de plus qu'en 1963.

Genève: F. Choffat (presque) à sa juste place

Ainsi que nous l'avons annoncé dans une de nos précédentes éditions, François Choffat, objecteur de conscience, médecin, domicilié à Lausanne, qui subissait une peine d'emprisonnement pour refus de servir militairement, à la prison d'Yverdon, a été transféré à Saint-Antoine, à Genève, pour y passer les quelques deux semaines qui lui restent à purger. Cette décision avait été prise par le Conseil d'Etat vaudois qui vient, comme on le sait, de décréter que les objecteurs de conscience du canton seraient dorénavant mis au bénéfice des mesures d'allégement instituées par Neuchâtel et Genève. Ainsi donc, depuis quelques jours, F. Choffat peut travailler à l'hôpital, à Genève. En compagnie de deux autres objecteurs, il quitte la prison le matin, après le petit déjeuner, à 7 h. 45. Tous trois prennent leur repas de midi à l'hôpital, et quittent celui-ci à 17 h. pour regagner la prison où ils soupent et passent la nuit. Notons que F. Choffat travaille de concert avec ses confrères médecins. En vertu d'une logique qui met bien du temps à s'imposer pleinement et partout, cet objecteur de conscience peut enfin donner la mesure de sa volonté de servir son prochain. Presque, du moins, car il reste prisonnier... Espérons que cette mesure constitue un premier pas vers la voie d'un véritable service civil généralisé et dénué de tout aspect infamant.

Cela s'est passé dans notre pays

VEVEY: Macabre confusion. — Le juge informateur du district de Vevey enquête dans une affaire macabre due au fait qu'on s'était trompé de cadavre. Lundi dernier, une famille assistait, à Vevey, à la cérémonie funèbre d'un vieillard de 80 ans, décédé à l'Hospice de Chexbres. Son corps fut incinéré. En fait, à la suite d'une méprise sur laquelle le juge enquête, sur plainte des deux familles, on avait incinéré une vieille dame de confession catholique qui devait être enterrée à Lausanne. La famille du vieillard, intriguée par l'absence de fleurs, alerta la police. Le vieillard a été incinéré mercredi. Cette fois-ci, c'était bien son corps qui avait été déposé au crématoire.

BULACH: Trafiquants de drogue condamnés. — Le Tribunal du district de Bulach a condamné jeudi, pour importation et dépôt illégal de drogue, un Australien de 27 ans, James Murray Bryant, ainsi qu'un Anglais de 38 ans, Jerry Mahon, à six mois de prison ferme chacun, moins 63 jours de pré-

ventive, et à l'extradition. Les 5581 grammes de haschich pur découverts par la police zurichoise dans un casier de l'aérodrome de Kloten, l'automne dernier, propriété de Mahon, ont été confisqués. Ils ont été livrés, pour un tiers chacun, à la Pharmacie cantonale de Zurich, au Musée du crime de la police cantonale de Zurich et au Laboratoire de la section pharmacie de l'Office fédéral de l'hygiène publique, à Berne, à des buts scientifiques.

BIÈRE: Chute mortelle. — Hier, vers 14 h., à Bière, au lieu dit « Mont-brillant », M. E. Cloux, 42 ans, agriculteur, juché sur une échelle et muni d'une tronçonneuse, élaguait un gros tilleul devant sa ferme. Une branche céda brusquement, entraînant M. Cloux, qui chuta lourdement d'une hauteur de 7 à 8 mètres. Après avoir reçu sur place des soins d'un médecin de la région, M. Cloux, grièvement blessé, fut transporté à l'Hôpital cantonal, à Lausanne, où il décéda peu après son admission.

La Chaux-de-Fonds
Café du Commerce

Samedi 18 février
de 16 h. à 24 h.

MATCH AU LOTO

organisé par le Vélo-Club Les Francs-Coureurs

Beaux quines
Une pendule
neuchâteloise
aux deux cartons

Salle de musique La Chaux-de-Fonds
Dimanche 19 février 1967, à 20 h. 15

CONCERT

donné par

l'orchestre symphonique
de La Chaux-de-Fonds

L'ODÉON

Soliste : Elise Faller, piano
direction : Robert Faller

Œuvres de Corelli, Schumann et Schubert.

Entrée gratuite — Vestiaire obligatoire, 30 ct.
Collecte chaleureusement recommandée.

GRANDE SALLE DU CERCLE OUVRIER
de La Chaux-de-Fonds

Samedi 18 février

dès 10 heures du matin

avec jeux et attractions

BUFFET chaud et froid

VENTE et MARCHÉ aux puces

Dès 19 heures, repas chauds, à Fr. 4.— et Fr. 4.50

Dès 21 heures, soirée divertissante, productions inédites,
jeux collectifs, chants, musique, danse

Parti socialiste

OFFRES D'EMPLOI



ÉCOLES SECONDAIRES
La Chaux-de-Fonds

MISE AU CONCOURS

La Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds met au concours un poste

d'EMPLOYÉE de bureau

au secrétariat des Ecoles secondaires, sections classique, scientifique et moderne.

Titres exigés : diplôme ou maturité d'une école de commerce ou certificat fédéral de capacité.

Obligations et traitements légaux. Entrée en fonction : début avril ou date à convenir.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à M. Willy Lanz, directeur, rue Numa-Droz 46, à La Chaux-de-Fonds.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées jusqu'au lundi 20 février 1967, à 12 h., à M. Willy Lanz, directeur, Charles-Naine 4, en mentionnant sur l'enveloppe «postulation». La Chaux-de-Fonds, le 9 février 1967.

COMMISSION SCOLAIRE.



Ville de
La Chaux-de-Fonds
Services Industriels
ÉLECTRICITÉ

Nous engageons pour le service de notre Usine transformatrice et thermique de la rue Numa-Droz 174, à La Chaux-de-Fonds:

- UN MÉCANICIEN
- UN MÉCANICIEN-ÉLECTRICIEN
- UN SERRURIER
- UN MONTEUR en chauffage central

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres avec copies de certificats à la Direction des Services Industriels, rue du Collège 30, 2301 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 10 mars 1967, ou de se présenter à l'usine, rue Numa-Droz 174.

PRÊTS



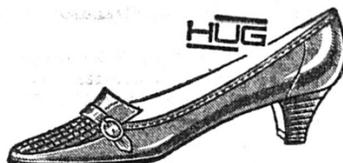
Ouvert le samedi matin

Discrets Rapides Sans caution

BANQUE EXEL

Avenue Léopold-Robert 88 La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 3 16 12

PAIRES ISOLÉES



Grand choix à tous nos rayons
PUMPS - MOLIÈRES - PANTOUFLES
Prix très intéressants



Place du Marché - Rue Neuve 4
LA CHAUX-DE-FONDS
VOYEZ NOS VITRINES

THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Mercredi 22 février 1967, à 20 h. 30

SPECTACLE DE DANSE CLASSIQUE NATURELLE

présenté par

Mone Perrenoud
et ses élèves

Prix des places: Fr. 3.—, 6.—, 9.—, 12.— (taxe comprise). Location à la Tabatière du Théâtre, dès mardi 14 février 1967, tél. (039) 2 88 44.

Cinéma PALACE

Tél. 2 49 03

La Chaux-de-Fonds

Matinée à 15 h., soirée à 20 h. 30

Première vision - En couleurs

Le comble de l'épouvante !

Un film qui fera frémir les plus braves

L'Empreinte de Frankenstein

Déconseillé aux personnes nerveuses et impressionnables - 18 ans révolus

Domenica, ore 15, parlato in Italiano
Sous-titres français-allemands

LE BON FILM

(culturel)

Samedi et dimanche, à 17 h. 30

CODINE

d'Henri Colpi

SALLE DIXI - LE LOCLE
Samedi 18 février 1967, à 20 h. 30

Concert-Soirée

donné par LA SOCIALE
Direction: Maurice Aubert

avec le concours du

Duo Holiday's

harmonicistes-fantaisistes
Vedette du disque et de la radio

DANSE conduite par l'orchestre

Gilbert Schwab

(4 musiciens)

Location: magasin de tabac Gindrat.
Prix des places: Fr. 3.—



SAMEDI à Cornil-Antoine
Place-d'Armes
Grand-Pont
Serre 43

et au Locle, à la Jaluse
et Place du Marché

poulets au grill
la pièce 4.80

ET LA RISTOURNE



judo

Le CLUB DE JUDO de La Chaux-de-Fonds organise, dans sa nouvelle salle d'entraînement, des

cours de débutants

DÉBUT DES COURS: MARDI 21 FÉVRIER

- a) ADULTES (dames et hommes) dès 16 ans
le cours de 4 mois Fr. 50.—
- b) ADULTES (dames et hommes), cours semi-privés
par mois Fr. 25.—
- c) ADULTES (dames et hommes), cours privés
par mois Fr. 40.—

Inscriptions: mardi 14 février, de 19 h. 15 à 20 h. 15, nouvelle salle, rue Blaise-Cendrars 3 (ouest des maison de retraite, bus N° 2, station Les Forges).

Faites lire notre journal !

SOCIALISME ROMAND

Souscription 1966: Neuvième et dernière liste

Neuchâtel et Jura

OCTOBRE A DÉCEMBRE

Anonyme, La Chx-de-Fds, 20 fr.; O. L., La Chx-de-Fds, 100 fr.; H. P., Le Locle, 7 fr.; C. V., Bienne, 5 fr.; J. C., Glovelier, 2 fr.; H. D., Les Hauts-Geneveys, 2 fr.; H. G., Bienne, 2 fr.; H. C., Delémont, 2 fr.; R. C., La Chx-de-Fds, 2 fr.; A. M., Saint-Aubin, 2 fr.; H. K., Renan, 2 fr.; H. W., Saint-Imier, 2 fr.; A. W., Renan, 2 fr.; R. K., Chexbres, 2 fr.; J.-P. P., Delémont, 2 fr.; J. P., Peseux, 1 fr. 50; J. N., La Chx-de-Fds, 1 fr.; A. P., Cormondrèche, 1 fr.; A. R., Peseux, 1 fr.; A. S., Berne, 1 fr.; H. C., Peseux, 1 fr.; M. D., La Chx-de-Fds, 1 fr.; W. D., Buttes, 1 fr.; R. P., Tavannes, 1 fr.; G. M., Delémont, 1 fr.; E. P., La Chx-de-Fds, 1 fr.; D. R., Bienne, 5 fr.; O. C., Tramelan, 2 fr.; M. T., Bâle, 4 fr.; W. N., Le Locle, 2 fr.; C. M., Couvet, 2 fr.; Section romande du PSS, Zurich, 20 fr.; A. B., Lausanne, 2 fr.; L. P., Neuchâtel, 1 fr.; A. W., Bienne, 1 fr.; G. G., Saint-Imier, 10 fr.; R. K., Cressier, 2 fr.; J. K., La Chaux-de-Fonds, 1 fr.; A. A., La Chx-de-Fds, 1 fr.; F. R., Corgémont, 1 fr.; W. P., Le Locle, 2 fr.; Groupe féminin du Parti socialiste, Montreux, 100 fr.; H. C., Cortaillod, 2 fr.; E. C., Courrendlin, 2 fr.; A. G., Neuchâtel, 1 fr.; H. V., Neuchâtel, 5 fr.; J. C., Bienne, 5 fr.; M. L., Neuchâtel, 1 fr. 50; V. L., La Chx-de-Fds, 1 fr.; G. G., Marin, 10 fr.; E. G., La Chx-de-Fds, 5 fr.; G. D., Les Brenets, 2 fr.; E. B., La Chx-de-Fds, 20 fr.; F. D., La Chx-de-Fds, 5 fr.; R. G., Tramelan, 1 fr.; C. L., Saint-Imier, 1 fr. 50; J.-P. G., Le Locle, 5 fr.; F. B., Peseux, 4 fr.; L. G., Peseux, 20 fr.; J. K., La Chx-de-Fds, 2 fr.; V. C., Peseux, 1 fr.; U. Z., La Chx-de-Fds, 1 fr.; H. V., Neuchâtel, 5 fr.; H. L., Neuchâtel, 1 fr. 50; R. H., La Neuveville, 10 fr.; M. K., La Chx-de-Fds, 5 fr.; M. H., Fleurier, 10 fr.; Anonyme, Reconvieller, 50 fr.; M. M., Courtelary, 6 fr.; F. P., Corcelles, 1 fr.; G. M., Delémont, 1 fr.; A. S., Cressier, 1 fr.; H. C., Delémont, 1 fr.; J.-P. G., Neuchâtel, 1 fr.; A. B., La Chx-de-Fds, 6 fr.; A. A., Corcelles, 6 fr.; P. P., Fontainemelon, 6 fr.; C. P., Cortaillod, 1 fr.; P. P., Neuchâtel, 1 fr.; M. V., Les Ponts, 1 fr.; H. G., Bienne, 2 fr.; F. L., Villeret, 4 fr.; A. R., Neuchâtel, 2 fr.; M. C., La Chx-de-Fds, 1 fr.; C.-F. P., Berne, 50 fr.; P. F., La Chx-de-Fds, 6 fr.; H. P., Delémont, 6 fr.; M. S., Le Locle, 6 fr.; A. L., Courtelary, 1 fr.; L. G., La Chx-de-Fds, 1 fr.; G. T., Saint-Imier, 1 fr.; G. H., Bôle, 10 fr.; J. K., La Chx-de-Fds, 2 fr.; J. H.-D., La Chx-de-Fds, 20 fr.; L. H., Ostermundigen, 20 fr.; M. G., Saint-Imier, 2 fr.; G. N., Bienne, 1 fr.; J. D., Neuchâtel, 1 fr.; A. Z., Peseux, 4 fr.; A. M., Saint-Aubin, 2 fr.; V. S., Yverdon, 2 fr.; J. C., Bienne, 1 fr.; C. F., Berne, 6 fr.; F. G., Moutier, 6 fr.; E. G., Saint-Imier, 3 fr.; C. B., Neuchâtel, 100 fr.; U. R., Courtelary, 1 fr.; J.-P. N., Neuchâtel, 3 fr.; J.-J. A., Chézard, 4 fr.; E. P., La Chx-de-Fds, 1 fr.; E. Z., Villeret, 1 fr.; Y. F.-F., Genève, 1 fr.; B. V., Porrentruy, 10 fr.; M^{me} Vve G., La Chx-de-Fds, 5 fr.; M. K., La Chx-de-Fds, 10 fr.; A. A., La Sagne, 5 fr.; O. L., Cortébert, 4 fr.; W. S., Lausanne, 4 fr.; E. D., Buttes, 1 fr.; A. B., Lausanne, 1 fr.; E. B., La Chx-de-Fds, 6 fr.; B. H., Neuchâtel, 6 fr.; R. S., Reconvieller, 1 fr.; R. S., Moutier, 6 fr.; R. C., Moutier, 3 fr.; A. C., Bienne, 2 fr.; G. L., La Chx-de-Fds, 3 fr.; G. J., Peseux, 1 fr.; M. J., Le Locle, 1 fr.; P. L., La Chx-de-Fds, 2 fr.; G. P., Neuchâtel, 6 fr.; P. M., Fontenais, 6 fr.;

J. B., Fribourg, 2 fr.; W. N., Le Locle, 4 fr.; E. H., Delémont, 1 fr.; C. B., La Chx-de-Fds, 56 fr.; J. B., Cornaux, 6 fr.; R. M., Porrentruy, 1 fr.; A. G., La Chx-de-Fds, 1 fr.; L. T., Valangin, 1 fr.; W. H., Chx-de-Fds, 1 fr.; H. D., Hauts-Geneveys, 1 fr.; C. S., La Chx-de-Fds, 10 fr.; J. V., La Chx-de-Fds, 6 fr.; P. P., Peseux, 6 fr.; J. M., Cortaillod, 3 fr.; M. D., La Chx-de-Fds, 1 fr.; A. F., Marin, 3 fr.; G. G., Saint-Imier, 3 fr.; W. P., Le Locle, 3 fr.; R. C., La Chx-de-Fds, 1 fr.; B. V., Fontenais, 1 fr.; D. V., La Chx-de-Fds, 1 fr.; Parti socialiste Villars-sur-Fontenais, 50 fr.; H. V., Neuchâtel, 5 fr.; E. V., La Chx-de-Fds, 100 fr.; O. R., Cressier, 6 fr.; M. R., Chambrélin, 1 fr.; G. G., Fleurier, 5 fr.; A. W., Renan, 2 fr.; A. S., La Chx-de-Fds, 250 fr.; F. D., La Chx-de-Fds, 30 fr.; Première Eglise du Christ scientifique, 20 fr.; N. B., La Chx-de-Fds, 2 fr.; E. B., Saint-Imier, 3 fr.; J. S., La Chx-de-Fds, 6 fr.; M. G., Geneveys-sur-Coffrane, 6 fr.; A. I., Tramelan, 3 fr.; J.-R. G., Delémont, 1 fr.; P. E., Chézard, 5 fr.; R. P., Tavannes, 1 fr.; J. M., La Chx-de-Fds, 2 fr.; Groupe des députés socialistes au Grand Conseil neuchâtelois, 2000 fr.; G. D., Les Brenets, 10 fr.; H. J., Le Locle, 6 fr.; P. G., Delémont, 6 fr.; J. S., Berne, 6 fr.; M. L., Fribourg, 2 fr.; R. I., Les Ponts-de-Martel, 1 fr.; R. B., Bienne, 1 fr.; L. C., Lausanne, 10 fr.; C. M., Couvet, 4 fr.; J. K., La Chx-de-Fds, 1 fr.; Ch. B., La Chx-de-Fds, 100 fr.; J. D., Moutier, 10 fr.; E. V., Tramelan, 20 fr.; H. R., Bellelay, 16 fr.; Ch. M., Bellelay, 4 fr.; F. G., Tramelan, 6 fr.; J. D., Le Locle, 6 fr.; M. I., Le Locle, 6 fr.; J. G., Tramelan, 2 fr.; R. B., Moutier, 2 fr.; H. L., Neuchâtel, 2 fr.; G. M., Delémont, 3 fr.; A. W., Delémont, 2 fr.; M. D., La Chx-de-Fds, 3 fr.; R. D., La Chx-de-Fds, 2 fr.; H. W., Saint-Imier, 20 fr.; A. V., La Sagne, 4 fr.; A. N., La Chx-de-Fds, 6 fr.; Jeunesse socialiste de Vevey, 20 fr.; A. W., Delémont, 2 fr.

Canton de Vaud

OCTOBRE

V. F., Renens, 2 fr.; G. D., Lausanne, 3 fr.; J. G., Clarens, 5 fr. 50; J.-D. M., Puidoux, 5 fr.; P. M., Saint-Triphon, 2 fr.; E. T., Bex, 5 fr.; E. B., Bex, 5 fr.; A. D., Montreux, 1 fr.; M. B., Vuillebaud, 1 fr.; A. C., Lausanne, 5 fr.; G. G., La Conversion, 2 fr.; J. C., Villeneuve, 5 fr.; C. B., Bex, 1 fr.; V. P., Lausanne, 5 fr.; E. F. N., Lausanne, 5 fr.; A. L., Renens, 5 fr.

NOVEMBRE

F. B., Berne, 5 fr.; A. I., Renens, 5 fr.; Ch. D., Lavey, 2 fr.; M. F., Payerne, 5 fr.; A. V., Payerne, 2 fr.; P. F., Lausanne, 2 fr.; E. J., Lausanne, 2 fr.; P. M., Lausanne, 2 fr.; M. S., Lausanne, 5 fr.

DÉCEMBRE

M. P., Villars-Ollon, 50 ct.; A. D., Nyon, 5 fr.; E. M., La Tour-de-Peilz, 10 fr.; N. R., Broc, 1 fr.; T. M., Nyon, 1 fr.; H. W., Vallorbe, 2 fr.; E. R., Vallorbe, 6 fr.; H. P., La Tour-de-Peilz, 6 fr.; M. M., Le Sentier, 1 fr.; J.-P. C., Lausanne, 6 fr.; G. R., Chavannes, 6 fr.; C. C., Lausanne, 6 fr.; R. M., Yverdon, 1 fr.; E. G., Vevey, 1 fr.; R. G., Vevey, 1 fr.; M. M., Lausanne, 2 fr.; R. P., Yverdon, 2 fr.; J. M., Vraconnaz/St-Croix, 5 fr.; F. R., Nyon, 6 fr.; Chs D., Lavey-Village, 5 fr.; F. R., Lausanne, 6 fr.; B. M., Lausanne, 3 fr.; S. M., Lausanne, 6 fr.; L. D., Lausanne, 6 fr.; H. D., Lausanne, 1 fr.; P. B., Saint-Prex, 8 fr.;

M. R., Sainte-Croix, 6 fr.; M. R., Vevey, 36 fr.; H. G., Villars-sur-Ollon, 2 fr.; L. A., Val-de-Joux, 1 fr.; A. R., Lausanne, 10 fr.; A. C., Lausanne, 6 fr.; J. C., Grandson, 1 fr.; A. Ch., Lausanne, 1 fr.

Report listes précédentes: 5369 fr. 75

Total de la neuvième liste: 4038 fr.

Total au 31 décembre 1966: 9677 fr. 75

Cette dernière liste de l'année 1966 paraît avec un retard qui est motivé par plusieurs raisons.

D'abord, après l'effort soutenu du printemps et de l'été, il avait été décidé de faire une pause, car les sections ne peuvent pas être constamment mobilisées, de façon suivie, pour le journal.

Ensuite, à la fin de 1966, quand nous nous réjouissions de constater que nos soucis financiers étaient moindres que les années précédentes, la maladie a frappé, parfois durement, plusieurs des membres de notre équipe. Il s'en est suivi que chacun dans son secteur, quand il était valide, a paré au plus pressé.

Enfin, à tort ou à raison, mais sans doute à raison, le soussigné a toujours tenu à s'occuper personnellement des listes de souscription. Non point que d'autres ne soient pas aussi compétents dans ce travail. Mais il paraît juste que celui qui exerce la responsabilité la plus grande, et qui dès lors lance les appels, soit aussi celui qui reçoit lui-même les réponses aux appels. Le contact doit être maintenu toujours, à tous les niveaux; les coupons de chèques sont AUSAISI des moyens de contact. Cette théorie, comme toute autre, a son défaut: lorsque le directeur du journal se trouve occupé à d'autres tâches, la souscription attend.

En l'espèce, le résultat est excellent, puisque la liste du dernier trimestre de 1966 est de beaucoup la meilleure de toutes. Un important versement des députés socialistes neuchâtelois — toujours fidèles au poste —, cinq dons généreux de trois chiffres, 27 dons — généreux aussi — de deux chiffres, près de 250 dons qui ne portent qu'un chiffre, mais qui témoignent des fidélités que notre journal compte en Suisse romande, du nord au sud, de l'est à l'ouest: tel est le bilan de trois mois, sans aucune mobilisation spé-

cial. Il est juste de dédier cette année les initiales qui ont passé dans ces neuf listes à tous ceux, rédacteurs et collaborateurs bénévoles, qui ont travaillé avec succès à une amélioration considérable du «Peuple—La Sentinelle». C'est à eux que près de deux mille lecteurs ont voulu s'adresser, en versant un franc, ou deux, ou davantage, pour leur dire que leur effort était apprécié, qu'il valait la peine et qu'il devait être poursuivi.

La souscription genevoise a été publiée par ailleurs dans nos colonnes. Avec elle, nous dépassons les 10 000 francs dont nous avions besoin.

Dernier point: on remarquera, si on lit la longue liste ci-dessus, que certaines initiales d'une même localité reviennent à deux ou trois reprises. Il ne s'agit pas de coïncidences fortuites, mais de certains amis du journal qui versent chaque mois une somme modeste, ce qui donne à la fin de l'année un appui appréciable. Formule à retenir.

Et maintenant? Nous avons franchi avec succès le cap le plus redoutable de l'histoire récente de notre journal: celui de 1966. La fusion est faite, sur le plan romand. Nos comptes bouclent. Le nombre des abonnés s'est accru dans la mesure jugée indispensable. Mais il faut immédiatement ajouter: sans la campagne de recrutement et sans la souscription, nous aurions échoué.

Cela signifie qu'en 1967, un nouvel effort sera nécessaire. Il sera demandé en des termes moins sévères, parce que la situation est moins dramatique et parce qu'elle s'assainit chaque mois. Mais il sera demandé encore, parce que la presse politique demeure tributaire de charges toujours plus lourdes. Nous croyons fermement que le point d'équilibre peut être atteint pour un journal comme le nôtre et que le jour viendra où nous n'aurons plus besoin de solliciter sans cesse les bonnes volontés. Mais la pente à remonter est rude. Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont sauvé des pires difficultés le quotidien des socialistes romands, et qui comprennent que la lutte continue. RENE MEYLAN.

AU PARTI SOCIALISTE DE COURFAIVRE

L'assemblée générale de la section de Courfaivre a eu lieu vendredi dernier au Restaurant de la Tête-Noire en présence de nombreux camarades. Le président, F. Laederach, salua avec plaisir la présence de plusieurs membres de la Jeunesse socialiste parmi laquelle une représentante du sexe féminin, M^{lle} Marianne Tendon, caissière des Jeunes. C'est la première fois qu'une femme prenait part aux assises de la section. Bravo Marianne, votre présence est une belle lueur d'espoir pour les aînés.

Les comptes de la section, présentant un modeste reliquat actif, furent acceptés. Le président présenta ensuite le rapport sur l'activité 1966. Plusieurs manifestations marquèrent cette année. Comme de coutume, le souper annuel et la Fête des travailleurs connurent un beau succès. Puis, le président commenta, chiffres à l'appui, les élections au Grand Conseil et les élections pour le renouvellement des autorités communales. Après avoir fait de larges commentaires sur ces consultations populaires,

le président tira les conclusions qui en découlent.

Après avoir nommé un nouveau caissier, le comité fut réélu comme suit: président: F. Laederach; vice-président: L. Uebelhardt; secrétaire: A. Noirjean; caissier: L. Pic; assesseurs: P. Flury; W. Wahler, P. Steiner, Ch. Schaffter, J. Kammermann; représentants des Jeunes: G. Steiner, A. Gelsou, M. Kammermann.

Maintenant une vieille tradition, un souper, dont la date sera fixée par le comité, aura lieu au local. De son côté la Fête du travail aura lieu le 29 avril.

Pierre Gassmann, député, entretint ensuite l'auditoire sur les travaux de la députation et répondit à quelques questions posées sur le problème jurassien qui vient d'être évoqué la semaine dernière au Grand Conseil bernois.

Cette assemblée, bien fréquentée, est un encouragement pour les dirigeants du parti qui peuvent avoir entière confiance en leurs membres fidèles.

Assemblées socialistes Lausanne

Sous l'aimable présidence de Christian Ogay, président, le Parti socialiste lausannois a tenu mercredi soir son assemblée mensuelle. En ouvrant cette assemblée, Christian Ogay a félicité notre ami A. Pillier, pour son élection à la présidence du Conseil communal.

Le président a formé ses vœux de prompt guérison à notre ami O. Heiger, rédacteur du «Peuple» (et les nôtres aussi!).

PLAN HOSPITALIER CANTONAL

Après la liquidation de plusieurs communications et l'admission de quatre adhésions, il appartenait à R. Deppen, municipal, président de la Commission de l'hospitalisation du PSV, et président de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le plan hospitalier cantonal, de faire un tour d'horizon sur ce problème important qui viendra en mai prochain devant le Parlement vaudois. R. Deppen a rappelé tout d'abord que la journée de malade à l'Hôpital cantonal était en 1920 de 7 fr. 40, en 1967 de 100 fr. à 120 fr. et elle sera en 1980 de 180 fr.

Il est donc nécessaire d'établir un plan d'ensemble dans le domaine hospitalier afin que l'on sache où l'on va.

Lausanne, pour sa part, fait déjà un effort puisqu'elle est en train de construire un hôpital d'urgence et la dépense engagée s'élève à près de 10 millions.

Mais la situation dans le canton laisse à désirer, quelques hôpitaux régionaux sont dans un état de vétusté déplorable tel qu'il faudra, dans un proche avenir, effectuer des travaux de génie civil importants.

Dès lors, il est apparu qu'il fallait planifier. C'est à quoi s'est attelée la commission dite du plan hospitalier vaudois.

Elle a établi un programme qui a tenu compte: des données démographiques, de l'apport d'éléments étrangers, de l'accroissement de la population, etc. Actuellement le canton de Vaud possède 5260 lits dans les hôpitaux; il faudra, d'ici à 1980, 8305 lits pour respecter les normes établies par l'OMS.

Pour appliquer ce plan hospitalier vaudois, il sera créé quatre types d'établissements qui seront répartis dans des zones sanitaires qui comprendront environ 30 000 habitants. Pour la zone lausannoise, il est prévu 2450 lits, mais déjà ce chiffre est contesté par certains en raison d'une trop forte concentration des services médicaux. Mais, naturellement, la mise en route de ce plan hospitalier entraînera l'engagement d'un personnel infirmier diplômé; actuellement il est de 1470 unités et, en 1980, il atteindra 2500. C'est dire qu'il faudra former (même d'une manière accélérée) 400 infirmiers et infirmières par année. R. Deppen termina son exposé en donnant quelques indications financières. Le plan hospitalier vaudois, au point de vue constructions, est chiffré à 400 millions de francs (valeur 1963) tandis que les frais d'exploitation s'élèveront à 268 millions de francs. C'est dire que d'énormes charges attendent les pouvoirs publics et, par répercussion les contribuables vaudois. Mais la santé publique, en l'état actuel des choses, n'a-t-elle pas ses exigences?

(Réf.: Après tout, il vaut mieux consacrer des millions pour des hôpitaux que pour des engins de mort!)

A la suite de l'exposé de R. Deppen, une discussion à laquelle prirent part Maurice Fornerod, le D^r Ryter, de Nyon, G. Sandoz, A. Maret, Charlotte Rindlisbacher et A. Bussey fut abondamment utilisée; elle a été la preuve que le plan hospitalier vaudois a intéressé au premier chef les socialistes lausannois.

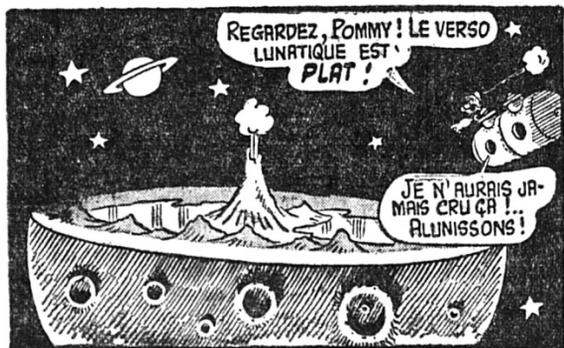
En fin d'assemblée, le président Ch. Ogay, a donné rendez-vous aux membres du PSL pour le 9 mars prochain, date de l'assemblée générale annuelle.

F. Ch.

Bex

L'assemblée générale du Parti socialiste s'est déroulée le vendredi 10 février, à l'Hôtel de Ville. Les nombreux membres présents ont réélu le comité sortant, Présidé par Henri Deszarsens, ce comité se compose comme suit: Léo Isoz, vice-président; Jean Cherix, secrétaire; Walter Christeler, caissier; Ernest Anex, Ami Burnier et M^{me} Colombo, membres. Le PSL a décidé de soutenir l'initiative du Mouvement populaire romand des familles. Cette initiative demande une protection plus efficace des locataires. Cette assemblée très réussie a mis en évidence l'état d'esprit positif et constructif des socialistes bellerinois.

LES AVENTURES DE
**POPEYE
ET POUPA**





LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Vendredi 17 février
SOTTENS. — 16.00 et 17.00 Inf.-flash. 16.05 Le rendez-vous de seize heures. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Le micro dans la vie. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 La situation internationale. 19.35 Bonsair les enfants. 19.40 A la clé. 20.00 Magazine 67. 21.00 Le concert du vendredi. 22.30 Inf. 22.35 La science. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Em. com. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Mathias Sandorf» feuilleton. 20.30 Optique de la chanson. 21.00 Carte blanche à la poésie. 22.00 Refrains pour la nuit. 22.30 Rythmes et folklore américains.
BEROMUNSTER. — 16.00 et 23.15 Inf.-flash. 16.05 «Le Retour de Don Juan», pièce. 17.00 L'album aux disques. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.20 Ondes légères. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Bâle 004. 22.15 Inf. 22.30 Dansons comme à Cologne.

Samedi 18 février
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 Miroir-flash. 8.05 Route libre. 9.00, 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 9.45 Les ailes. 10.45 Le rail. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Mathias Sandorf» feuilleton. 13.05 Demain dimanche. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Vient de paraître. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Temps des loisirs.
Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Carte blanche à la mus. 15.30 Part à quatre.
BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00. 6.20 Mélodies d'aujourd'hui. 7.10 Animaux domestiques. 7.15 Mus. légère. 7.30 Automotoblistes. 8.30 Nature, source de joie. 9.05 Magazine des familles. 10.10 De mélodie en mélodie. 11.05 Concert symphon. 12.00 Chansons pop. 12.30 Inf. 12.40 Ski - Compliments - Mus. récréative. 15.00

Cabaret. 14.00 Politique intérieure. 14.30 Jazz. 15.05 Concert pop. 15.35 Fête de chant à Lucerne.

A la TV romande

Vendredi 17 février
 18.45 Bulletin de nouvelles. 18.50 Le magazine. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Un Coin de Paradis», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Interneige avant-première. 20.40 «Monsieur des Lourdes». 22.35 Avant-premières sportive. 23.00 Téléjournal. 23.15 Em. en langue étrangère.
Samedi 18 février
 14.00 Un'ora per voi.

A la TV française

Vendredi 17 février
1re chaîne. — 17.55 Télévision scolaire. 18.25 Cuisine à quatre mains. 18.55 Cinquantenaire de la coupe de France de football. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 «La Princesse du Rail», feuilleton. 19.40 et 20.00 Actualités. 20.20 Panorama 21.30 Que ferez-vous demain? 21.40 Par quatre chemins. 22.15 A vous de juger. 22.45 Résumé filmé des épreuves pré-olympiques de Grenoble. 22.55 Actualités. 23.15 Le fil à plomb.
2e chaîne. — 20.00 Un an déjà. 20.15 Allô Police!. 20.30 Septième art, septième cèse. 21.00 Vent de massacre. 21.45 Lire. 22.30 Télé-Soir. 22.50 Camille Sauvage.
Samedi 18 février
1re chaîne. — 9.51 TV scolaire. 10.14 Chimie. 10.37 Thèmes physico-mathématiques. 11.10 Formation professionnelle. 12.00 Ski. 12.30 Sept et deux. 13.00 Actualités. 13.20 Je voudrais savoir. 14.00 TV scolaire. 15.00 Bonne conduite. 15.45 Temps présent.
2e chaîne. — 14.30 Conservatoire des arts et métiers.

Hockey sur glace La Chaux-de-Fonds et Rigolet ont fait perdre les derniers espoirs à Genève-Servette

LA CHAUX-DE-FONDS—GENÈVE-SERVETTE, 2-1 (1-1, 0-0, 1-0). — Patinoire des Mèlèzes. 5500 spectateurs (record de la saison). Arbitres: MM. Märki et Brenzikofer (Berne). — La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Huguenin, Sgualdo; Huggler, Renaud; Leuenberger, Turler, Cuenat; Reinhard, Curchod, Jeannin, Hugl. — Genève-Servette: Clerc; Muller, Conne; E. Rondelli, A. Rondelli; Naef, Sprecher, Henry; Chappot, Kast, Descombaz; Giroud, Joris, Rey. — Buts: 4^e minute, Curchod (Reinhard); 16^e minute, Chappot (1-1); 45^e minute, Curchod (sur renvoi de Clerc à la suite d'un tir de Reinhard) (2-1). — Joueurs pénalisés: Huggler, E. Rondelli, Henry (2), Jeannin, A. Rondelli (2), Reinhard.

L'équipe la plus homogène, celle qui peut se vanter de posséder trois lignes d'égal valeur, celle que beaucoup de chevaliers de la plume ou du micro voyaient déjà championne suisse, ne pourra, vraisemblablement, pas être sacrée meilleure formation

du pays. Elle a perdu, hier soir, aux Mèlèzes, ses derniers espoirs et reste, dans un tour final trop court (six matches seulement), avec 2 matches et 0 point.

Le président chaux-de-fonnier ne croyait pas beaucoup à cette victoire.

«Trois absents, c'est le moment de nous mettre à genoux.» Certes, son équipe devait enregistrer trois défécations: Stettler et Berger, grippés, alors que Chevalley souffre d'une légère commotion à la suite d'un coup de crosse reçu à Viège, samedi dernier. Mais c'était aussi ne pas croire au cran, au courage, à la volonté, au travail dont seraient animés les hommes de Pelletier pour battre coûte que coûte cette équipe genevoise.

Pelletier employa tout son monde valide. Il procéda surtout par des changements volants, par de courtes apparitions de ses lignes sur la glace. Cette façon de faire reposa plus généralement ses hommes.

Pour Genève-Servette tout au moins, les efforts d'une saison entière ont été contrés dans le dernier tiers-temps. Durant tout le match, on eut peine à comprendre la tactique des gens des Vernets, qui n'ont pas réussi à imposer un rythme rapide épuisant pour les Chaux-de-Fonniers, qui s'efforcèrent de ne prendre aucun but (c'était leur crainte), et qui manquèrent d'efficacité en attaque. Certes, il y eut des moments dans les deux dernières moitiés des première et deuxième période où les Genevois dominèrent manifestement. Mais toutes leurs attaques, tous leurs tirs furent arrêtés par Gérald Rigolet, dans une forme transcendante. Cette victoire chaux-de-fonnière est donc un peu la sienne.

Le H.-C. La Chaux-de-Fonds est parti très fort dans ce match, manquant même une occasion en or pour Leuenberger (première minute). Puis, profitant d'une expulsion inutile d'E. Rondelli, Curchod assura son tir alors que Clerc venait de repousser le puck devant lui. Les Genevois firent de louables efforts pour obtenir l'égalisation et ils y parvinrent par Chappot, trois minutes avant la fin de cette première période.

Durant le deuxième tiers, la nervosité gagna certains acteurs des deux camps. Le jeu fut assez brouillon, chacun des deux adversaires s'observant. Il a fallu le deuxième but de Curchod, au dernier tiers, pour réveiller tout le monde. Les Genevois sortirent leurs derniers atouts. Le H.-C. La Chaux-de-Fonds, s'appuyant sur Rigolet, intraitable, riposta par des contre-attaques extrêmement dangereuses. En se découvrant, Genève-Servette permit aux Chaux-de-Fonniers d'inquiéter très dangereusement Clerc. Deux fois le but était au bout de la crosse de Turler (seul devant le gardien genevois avec Reinhard) et de Cuenat, mais deux fois Clerc sauva son équipe.

Avec cette victoire, l'espoir renaît pour les Chaux-de-Fonniers, qui doivent normalement être encore vainqueurs samedi prochain à Zurich. Quant à Pelletier, il peut être doublement satisfait: il a trouvé, pour le sprint final, un élément qui sait se placer devant la cage: Curchod, à qui l'on doit les deux buts.

Servette a perdu. Son désespoir doit être grand. Pour lui, comme pour Edouard Rondelli qui a dû être transporté à l'hôpital, blessé par un puck à la cheville, la saison est à peu près terminée. RAYMOND DÉRUNS.

La coupe de ligue B à Montchoisi Lausanne remonte un 3 à 0

LAUSANNE—MARTIGNY, 5-5 (0-1, 4-3, 1-1). — Patinoire de Montchoisi. Temps doux. 1000 personnes. Arbitres: MM. Schenk (Binningen) et Weisskopf (Aarwangen). — Lausanne: Roseng; Martelli, Chappuis; Roccati, Nussbaum; Schlaeppli, Winiger, Luthi; Equilino, Grobety, Neuhaus; Lecoultré, Nussberger, Friedrich; Pidoux. — Martigny: Berthoud; Schuler, Crettenaud; Grand, Braghini; Moulin, Imboden, G. Pillet; Darioli, Luy, Puipe; P.-A. Pillet, R. Pillet, Grand. — Buts: 13^e 30", Imboden (Schuler) (1-0); 22^e minute, Puipe (Darioli); 22^e 45", G. Pillet; 25^e 35", Winiger (Luthi); 30^e minute, Winiger (solo); 30^e 30", Nussbaum; 33^e 20", Neuhaus; 35^e minute, Darioli (Puipe) (4-4); 45^e minute, P.-A. Pillet (R. Pillet); 50^e minute, Grobety (Neuhaus) (5-5).

Après avoir été mené par 3 à 0, les Lausannois se reprirent très bien et renversèrent la vapeur pour mener par 4 à 3. Mais ils ne surent pas profiter du désarroi des Martignerains pour augmenter la marque.

Cette partie fut autrement jouée avec entrain par des jeunes qui essayèrent au moins de faire du jeu. Comme cette coupe n'a pas un très

grand enjeu, elle permet de cette façon, de mettre en lice les jeunes talents qui seront les vedettes de demain. C'est le seul point positif de ces rencontres.

Par contre, les arbitres ne furent pas à la hauteur et par leurs décisions abracadabrantes, ils énervèrent aussi bien le public que les joueurs.

Ski L'affaire de Chamrousse La presse française: «Elle nous ridiculise»

Les semaines internationales de Grenoble, qui devaient constituer une répétition générale des Jeux olympiques d'hiver, vont finalement assez mal se terminer en raison de graves fautes d'organisation. Après les incidents de L'Alpe-d'Huez, où les championnats du monde de bob à quatre ont dû être annulés après que ceux de bob à deux ne se furent courus qu'en deux manches au lieu de quatre et sur un parcours dont la distance n'était pas réglementaire, les épreuves de ski alpin de Chamrousse ne réuniront que les représentants de deux pays alpins. Les Autrichiens, les Suisses et les Allemands de l'Est ont, en effet, décidé de quitter Chamrousse après avoir participé, jeudi, enfin de matinée, à la descente non stop. Hébergement scandaleux, insuffisance de préparation des pistes, difficultés d'entraînement, telles sont les raisons essentielles qui ont motivé cette décision.

Toute la presse parisienne évoque ce matin en première page, avec photos à l'appui ce que certains appellent «l'affaire» de Chamrousse, d'autres «le scandale» de Chamrousse.

L'ÉQUIPE: «Quand on a commis des erreurs — indubitablement —, on les endosse avec plus de courage. (Ce que n'a pas fait le Comité d'organisation) La France a atteint, dans le domaine du ski, grâce, d'abord et surtout, à ses coureurs et à ses entraîneurs, une position telle qu'elle se doit la première de respecter l'adage «Noblesse oblige». Sur ce plan, déjà, on devrait prendre conscience de nos responsabilités.»

L'AURORE: «A un an des Jeux, la semaine préolympique — sorte de répétition générale prévue depuis quinze mois — tourne au désastre: on n'a même pas été capable d'assurer le logement de deux cents personnes au plus, venant participer, ou assister à la compétition. L'hiver prochain il faudra en héberger des milliers. Comment y parviendra-t-on lorsqu'une telle carence, au départ, se manifeste? Des sommes considérables, appartenant aux contribuables, ont été investies dans cette opération. La carence qui vient d'éclater à Chamrousse est d'autant plus condamnable. De plus, vis-à-vis de l'extérieur, elle nous ridiculise.»

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

GRAND-SACONNEX. — Conférence Willy Donzé, conseiller d'Etat, le vendredi 17 février 1967, à 20 h. 30, au Café du Raisin: «Affaires sociales» (aide à la vieillesse, hôpitaux etc.)

GENÈVE. — Cours fiscal. — Celui-ci aura lieu vendredi 17 février, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, pl. Longemalle 8, petite salle.

PLAN-LES-OUATES. — Le grand margotton en musique aura lieu samedi 18 février dès 17 h., au Café du Camp, route de Saint-Julien 110. Tous les membres du PSG sont cordialement invités.

PARTI SOCIALISTE GENEVOIS. — Comité directeur, présidents, secrétaires et trésoriers de sections, conseillers administratifs des sections suburbaines, importante séance lundi 20 février, à 20 h. 30, à la buvette du Grand-Saconnex (salle communale). Ordre du jour: élections municipales.

GENÈVE: Comité des Jeunes socialistes. — Lundi 20 février, à 20 h. 15, 5, rue M^{me}-de-Staël.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL. — Conférence publique. — Vendredi 17 février, à 20 h. 30, au City (1^{er} étage), conférence de Fritz Bourquin, conseiller d'Etat, sur «La médecine du travail». Organisation: Jeunesse socialiste de Neuchâtel.

JURA

MOUTIER: Parti socialiste. — L'assemblée générale annuelle aura lieu demain vendredi à 20 h., au Restaurant du Moulin.

CANTON DE VAUD

PRILLY. — Assemblée ordinaire de section, vendredi 17 février, à 20 h. 30, au Café de la Treille, à Prilly.

LUTRY: L'assemblée générale aura lieu le vendredi 17 février à 20 h. 30 précises, au Café de l'Union (salle du 1^{er} étage, entrée par le café) à Lutry.

ROLLE. — Conférence publique par André Chavanne, salle Cinéma Central, vendredi 17 février, à 20 h. 15. Sujet: L'école romande.

LAUSANNE: Groupe socialiste du Grand Conseil. — Séance lundi 20 février, à 9 h. 15, à la salle à manger de la Maison du Peuple.

Hockey sur glace

Tour final

Chaux-de-Fonds—Genève-S.,	2-1
Kloten	2 2 0 0 18-8 4
Langnau	3 1 2 0 7-5 4
Viège	3 1 2 0 8-7 4
Davos	3 1 1 1 18-13 3
Chx-de-Fds	3 1 1 1 6-7 3
Genève-Serv.	2 0 0 2 4-6 0
Zurich	2 0 0 2 7-22 0

Ligue B-1^{re} ligue (ouest)

Montana-Crans—Forward, 3-3.

Ligue B-1^{re} ligue (est)

Bonaduz—Saint-Moritz, 2-6.
 Winterthur—Bâle, 2-1.



A l'époque présente un nom comme celui-là représentait une maison à colonnes, loin dans l'Ouest, cachant derrière des stores ouverts et des rideaux de dentelles un faste de tapis épais, de meubles d'acajou et de domestiques poudrés. Il représentait aussi toutes sortes de luxes spirituels, de raffinements impérieux comme des lois, auxquels le vulgaire n'avait pas accès et qui servaient de mot d'ordre aux élus. Ce nom signifiait tout cela, mais il ne pouvait lui faire revoir la personne à laquelle il songeait.

Alors il chercha à se la représenter telle qu'elle lui était apparue, à se souvenir d'elle trait par trait et toutentière, descendant les marches et s'arrêtant devant lui. Et une fois de plus il s'aperçut qu'il ne pourrait pas se la rappeler ainsi. Il ne revoyait ni ses yeux, ni ses cheveux, ni sa bouche, ni la ligne de son corps; mais il sentait de nouveau sa présence miraculeuse, et de nouveau il était pénétré de l'instinct qu'il était inutile de chercher plus

loin ou de demander davantage, qu'il ne pouvait faire mieux que de la suivre et de s'en remettre à elle pour tout ce qu'il ne comprenait pas.

Pour la première fois Mike goûta la douceur d'être ignorant et simple lorsque l'on connaît quelqu'un à qui l'on peut se fier. Il devient inutile de se débattre parmi les doutes et les ténèbres et les faillites d'une vie enchevêtrée quand on peut se débarrasser de tout cela dans des mains justes et compatissantes, dans le creuset de paumes merveilleuses où les ténèbres se muent en lumière, et les faillites en succès, et où les doutes révèlent la vérité éclatante qui était là depuis le commencement.

Commercial Road devint une voie triomphale au bout de laquelle des êtres d'essence supérieure l'attendaient, en tendant vers lui des présents magnifiques, des êtres qui étaient certainement en dehors de la vie ordinaire, pétris de tout le bien et de toute la beauté dont le Créateur ne s'était pas servi pour les autres. Ils descendaient de leur piédestal, ou bien sortaient vivants des pages d'un magazine, et venaient vers lui parce qu'il les avait attendus sans le savoir.

— Maintenant... maintenant cela va aller mieux, dit Mike.

Il ne voulut pas en dire davantage, à cause des sorts mauvais qui guettaient ceux qui expriment trop ouvertement leurs espoirs. Il s'arrêta seulement, suivit d'un regard distrait un tramway qui s'enfonçait dans l'ombre, et se répéta en hochant la tête:

— Maintenant je crois que ça va aller mieux.

Le lendemain soir Mike se rendit de bonne heure à l'Institut et, une fois là, se trouva fort embarrassé. Il ne voyait ni Wilkins, ni Miss Gordon-Ingram, aucun de ceux qu'il comptait y rencontrer. Dans la salle de lecture et dans la salle de jeux des jeunes gens inconnus le regardèrent curieusement sans lui adresser la parole; au gymnase un adolescent agita gauchement des haltères, et deux autres, les gants de boxe aux mains, s'efforçaient vainement de concilier la fraternité chrétienne et un simulacre de pugilat. Il erra d'une pièce à l'autre et resta quelque temps aux aguets près d'une porte derrière laquelle il entendait des voix de femmes; c'était la portion de l'Institut réservée aux jeunes filles. Miss Gordon-Ingram était probablement là, mais il ne pouvait entrer.

Il attendait depuis quelques minutes sans remuer quand il lui vint à l'esprit que ce qu'il faisait là était peut-être indélicat, et qu'elle pourrait le surprendre d'un moment à l'autre et concevoir pour lui un grand mépris; il retourna donc dans la salle de lecture et s'empara d'un journal du soir qu'il regarda distraitemment.

«Une catastrophe dans une mine du Pays de Galles: 14 disparus.» «L'Autriche construit des Dreadnoughts.» «Les Australiens débutent mal.» Qu'est-ce que tout cela pouvait lui faire? Des résultats de matches de cricket! des cuirassés! des catastrophes! les journaux étaient toujours pleins de choses qui ne l'intéressaient en rien! Il allait rejeter celui-là sur la table, quand il lui vint un scrupule soudain! peut-

être après tout qu'il devait maintenant lire tout cela, y songer et même tâcher d'y trouver quelque intérêt. Il venait d'entrer dans une voie nouvelle, et ne savait pas exactement ce que l'on attendait de lui; il reprit donc le journal avec plus d'attention et parcourut les colonnes de nouveau.

Parmi tout ce qu'elles contenaient que fallait-il négliger et que fallait-il lire? Le cricket était hors de question; les cuirassés, étant des instruments de carnage, faisaient partie de préparatifs belliqueux que le christianisme devait réprouver; et pourtant, qu'en aurait-elle pensé? Elle appartenait aux classes supérieures qui déclarent et conduisent les guerres et maintiennent dans un état d'exaltation héroïque le peuple qui doit défendre leurs possessions; elle était proche des lords qui haranguent les pauvres gens sur leurs devoirs et ne leur reconnaissent aucun droit, et si elle pensait comme eux, c'était donc cela la vérité! Encore une question obscure! Mais celle-ci serait facile à résoudre, puisqu'il suffirait de le lui demander.

Restait la catastrophe, et il ne pouvait y avoir aucun doute sur ce qu'elle en penserait. Pour elle ce ne serait pas un événement impersonnel et lointain, presque inévitable et largement compensé par une souscription; ce serait un affreux malheur dont elle s'affligerait avec les affligés; une source de larmes qu'elle répandrait avec les femmes et les mères depouillées, un certain nombre d'infortunes particulières qu'elle désirerait soulager à tout prix. Et, d'imaginer sa douleur, Mike se sentit plein de pitié.

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Peut-on refuser à des classes

l'accès aux établissements publics?

Les écoliers chaux-de-fonniers, depuis hier, sont en «vacances de neige». Mais de neige il ne reste guère, ou alors il faut aller la chercher loin. Aussi plusieurs membres du corps enseignant ont-ils décidé «d'aérer» les élèves qui ne pouvaient se rendre aux champs de ski par des promenades dans la campagne environnante. Au cours de telles randonnées, maîtres et élèves apprécient un petit «arrêt buffet». Aussi, mercredi, instituteurs et institutrices sont-ils partis en éclaireurs, comme c'est la coutume, sur le parcours que chacun avait prévu, afin de se renseigner sur les possibilités d'effectuer ces étapes dans tel ou tel restaurant, pour le goûter ou le repas de midi. Accompagnée de son mari, une institutrice arrive, mercredi, dans un café, du côté du Mont-Cornu. Elle s'enquiert: sera-t-il possible, jeudi, de servir à des élèves les «quatre heures»? Et voici ce qu'elle s'entend répondre: «Je ne veux pas de gamins d'école dans mon établissement! Ça fait trop de bruit!» Sans excuses... L'institutrice et son mari sont partis sans consommer, passablement ébahis, il faut le dire.

Nous ne le fûmes pas moins lorsqu'ils nous rapportèrent l'anecdote. Un restaurateur peut-il donc ainsi refuser l'accès de son établissement comme il l'entend? Nous laissons le soin au Département cantonal de police, à qui nous avons téléphoné, de répondre. Voici ce qu'on nous y a déclaré, en substance: «C'est bien la première fois que nous entendons parler d'un cas de ce genre. La loi sur les établissements publics ne prévoit pas de tels cas. Mais, enfin, le mot établissement PUBLIC dit bien ce qu'il veut dire: il est ouvert à chacun. Un tenancier n'a donc pas le droit de refuser l'entrée de son café ou de son restaurant à quiconque. La seule exception, prévue par la loi celle-là, est l'interdiction d'auberge prononcée par les autorités. Tant qu'un citoyen se comporte normalement, sans scandale, sans boire exagérément, il a le droit de s'asseoir dans un établissement public. La réponse donnée par le restaurateur que vous nous citez semble donc dénoter une attitude assez primaire, et qui n'est certainement pas valable, pas plus que le motif invoqué. Pour refuser cette classe, il eût fallu que la place fit défaut; encore eût-il fallu le prouver...»

La réponse est claire, on le voit. Il est regrettable qu'un cafetier adopte

une telle attitude, d'autant plus incompréhensible que les enfants en question auraient été «en classe», accompagnés de leur institutrice, et que celle-ci faisait la démarche. On ne peut que souhaiter à ce tenancier mal léché que son chiffre d'affaires se ressente de la bizarre conception qu'il semble avoir de sa profession...

Signalons, d'autre part, que, dans un autre établissement, et dans les mêmes circonstances, un restaurateur a tenu à connaître l'âge des enfants de la classe avant de donner son assentiment. Heureusement, ces cas paraissent isolés; on est en droit de penser que la confrérie des cafetiers-restaurateurs des Montagnes ne nourrit pas, dans son ensemble, une aversion incoercible pour les écoliers. Dans certains établissements, ce même jour, des refus ont pu être opposés à la requête des maîtres; mais c'était parce que d'autres classes étaient déjà inscrites, et ce fut fait poliment. D'autre part, à la Gréville, par exemple, quatre classes ont goûté ensemble. Au Chalet Heimelig, deux classes ont pris leurs «quatre heures» et ont été aimablement reçues.

Enfin, citons, pour finir sur cette note encourageante, le tenancier du Restaurant des Frères qui offrit, jeudi, aux classes en promenade, potage, pain et fromage pour 60 ct. par tête... Réconfortant!

M.-H. K.

A la Maison du Peuple:

Mireille Mathieu: du charme et du talent

Hier soir, la grande salle de la Maison du Peuple était comble d'un public enthousiaste. Il y avait beaucoup de monde pour découvrir si la publicité et le battage faits derrière un nom étaient vraiment suffisants pour créer une vedette.

Mireille Mathieu est gentille, pleine de spontanéité, elle a du charme et de la fraîcheur, elle chante avec un extraordinaire élan les accents émuants de la passion et de l'amour. Sa voix grave et chaude ne doit rien à personne, bientôt on oubliera de lier le nom de Piaf à celui de la vedette qui monte. Mireille Mathieu possède un charme bouleversant, elle est simple; ses gestes — elle en fait très peu — sont encore parfois gauches, mais cela ajoute à son interprétation une sincérité qui ne devrait pas céder

Demain, vous passerez à la Maison du Peuple

Vous trouverez bien un moment, demain, samedi, entre 10 et 24 heures, pour vous rendre dans la grande salle du Cercle ouvrier, où se déroulent la vente et le marché aux puces du Parti socialiste.

Le Groupe féminin a si bien préparé ce jour de fête qu'il vaut la peine de vous y rendre le plus tôt possible. Comme vous trouverez à manger et à boire à des prix très raisonnables, que les jeux et les variétés retiendront votre attention, que la danse réclamera votre participation, vous resterez de votre plein gré jusqu'au moment de la fermeture.

En attendant, si vous avez préparé un ou des objets destinés au marché aux puces, le dernier moment est arrivé pour nous les confier; les dons des retardataires seront les bienvenus, de 9 h. à 10 h., au Cercle, et les acheteurs seront cordialement reçus dès 10 heures et 20 secondes... E. M.

ACCROCHAGE. — Hier soir, un automobiliste de Charquemont, qui circulait sur la rue du Balancier, est entré en collision avec une voiture de la ville, conduite par une dame, à l'intersection avec la rue du Parc. Dégâts matériels aux deux véhicules.

ÉTAT CIVIL

Naissance

Bourquin Patrick-Emmanuel, fils d'Emmanuel, comptable, et de Renée-Yolande née Baumgartner.

Décès

Dubois-dit-Cosandier Blanche, ménagère, née le 21 octobre 1888, célibataire (Tunnels 16).

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Le tracé de la RN5 à Gorgier-Saint-Aubin

Mercredi, la presse et les représentants de la Béroche étaient réunis dans la salle des Chevaliers du château pour une séance d'information au sujet de la traversée de Gorgier-Saint-Aubin par la RN 5. Séance présidée par M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat. M. Grosjean nous a présenté les diverses solutions envisagées pour résoudre ce difficile problème. La solution du passage en tunnel a dû être abandonnée parce que trop onéreuse comme prix de construction et surtout parce qu'elle aurait coûté annuellement 200 000 francs d'entretien.

La solution du viaduc était la meilleur marché, mais elle aurait coupé le paysage en deux par un pont de 22 m. de large sur des piliers de 15 m. de haut.

La solution du passage au bord du lac fut abandonnée aussi à cause des grands travaux de remblayage qu'elle nécessitait.

Le gouvernement s'est finalement prononcé pour la traversée dans une tranchée longeant celle de la voie ferrée et franchissant sur un certain tronçon celle-ci en tunnel. Il faut remarquer que cette route nationale est

de troisième ordre et qu'elle sera utilisée par des véhicules de tous genres puisqu'elle assure également le trafic urbain et le trafic interurbain.

L'examen des diverses maquettes nous a persuadé que la solution proposée par l'Etat est bien la meilleure. Mais il convient de noter que c'est la Confédération qui est le maître de l'ouvrage et qui choisira à titre définitif.

Chacun des quatre projets coûtera plus de 50 millions au canton.

D. L.

NEUCHÂTEL: Démission du président de la FEN. — Le président de la Fédération des étudiants neuchâtelais, M. Bernard Schneider, a donné sa démission, qui a été acceptée par le comité. M. Schneider a motivé sa décision principalement par le fait que, trop souvent, il doit défendre des positions du comité qu'il ne partage pas personnellement. L'assemblée générale de la FEN, au mois de mai, élira un nouveau président.

NEUCHÂTEL: Noces de fer. — Un vieux couple de la rue de la Côte, M. et M^{me} Louis von Allmen, âgés de 85 ans et 87 ans, a célébré, le 14 février, le 65^e anniversaire de son union.

IMPORTANTE NOMINATION. — Le Dr Luciano Ducrey vient d'être nommé par le Conseil fédéral chef du Service médical du travail de la Suisse romande. Le siège de son bureau est à Lausanne et son activité d'inspection médicale se développe dans le premier arrondissement.

«SAVEZ-VOUS LIRE LES JOURNAUX?» — Le cinquième cahier des Chantiers de l'Eglise réformée a été distribué ces jours dans les foyers protestants du canton. Il invite ses lecteurs à participer à un concours sous le titre: «Savez-vous lire les journaux?»

ROCHEFORT: Chute d'un cantonnier. — Près de Rochefort, un cantonnier, M. N. Juvet, a fait une chute en émondant un arbre. Il s'est cassé la jambe.

TARIFS HOSPITALIERS. — Le Conseil d'Etat neuchâtelais a pris un arrêté au sujet de la convention qui est intervenue récemment entre la Fédération cantonale neuchâtelaise des caisses maladie, les hôpitaux neuchâtelais et la Société neuchâtelaise de médecine. Cet arrêté fixe les tarifs des neuf hôpitaux du canton applicables aux assurés des caisses maladie reconnues.

Chronique locloise

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de J.-L. Duvanel, le tribunal a condamné: un automobiliste chaux-de-fonnier, A. G., pour ivresse au volant, suivie d'accident, à 1000 fr. d'amende et 200 fr. de frais; M^{me} P. F., à dix jours d'emprisonnement avec sursis fixé à deux ans, et à 20 fr. de frais, pour vols dans un magasin self-service.

COLLISION. — Une violente collision s'est produite entre deux voitures, française et suisse, à la sortie nord du tunnel du Col-des-Roches. Une passagère de la voiture française a été légèrement blessée à un genou. Gros dégâts aux deux véhicules.

ÉTAT CIVIL

16 février 1967

Décès

Rufener née Hegel Lucie, née le 12 décembre 1877, veuve de Fritz (Résidence, Côte 24).

MÉMENTO LOCLOIS

Cinéma

LUX: «Un Cocu magnifique».

CASINO: «Bons Baisers de Russie».

Pharmacie d'office

Pharmacie Mariotti.
Dès 21 h., le No 11 renseigne.

CHRONIQUE JURASSIENNE

DELÉMONT: Antenne TV collective. — Cette année encore débutera la construction d'une antenne de télévision collective à Delémont, qui pourra relier par câble les abonnés, selon le système déjà en vigueur dans quelques villes. Cette installation permettra la réception de six programmes et de la télévision en couleurs SECAM et PAL, lorsque celle-ci sera commercialisée.

SAIGNELEGIER: Jeunes cambrioleurs. — La police vient d'identifier les auteurs du vol commis à la buvette de la Patinoire de Saignelégier, il y a trois semaines, et de la tentative de cambriolage commise à la même époque dans un chalet de vacances des Rouges-Terres. Il s'agit de deux jeunes gens de la localité, dont l'un a moins de vingt ans.

LE PEUCHAPATTE: Ecrasé par une remorque. — Entre Le Peuchapatte et Les Bois, hier après midi, M. P. Cerf, 55 ans, agriculteur aux Breuleux, qui conduisait des génisses aux Bois, à pied, a été renversé par une des bêtes qui s'était cabrée. Par un hasard malheureux, juste à ce moment-là passait un tracteur avec remorque. Une roue de cette remorque passa sur le corps de M. Cerf. Grièvement blessé, l'agriculteur fut conduit à l'Hôpital de Saignelégier, puis dans une clinique de La Chaux-de-Fonds.

Chronique biennoise

FABRIQUE CAMBRIOLÉE. — Un important vol a été commis dans une fabrique située à la rue de Gottstatt, à Bienne. Le voleur est entré par le toit, en brisant une vitre, et s'est emparé d'une forte somme d'argent.

MORT SUBITE. — Un septuagénaire de Wingreis, près de Bienne, est mort subitement hier après midi, alors qu'il se promenait au faubourg du Lac.

La perce-neige!

- Oh! Chéri, viens voir!
- Une minute, que me veux-tu?
- Regarde, la première perce-neige!
- C'est pour ça que tu me déranges?
- Matérieliste, va.
- Et toi! En fin de mois ne l'estu pas?
- Si tu veux, mais tu ne m'apportes pas le Pérou.
- Que diras-tu si j'étais gagnant au tirage du 4 mars?
- Tu y crois?
- Il suffit d'une fois! La Loterie romande offre 30 228 lots, dont un de 100 000 fr., un de 20 000 fr. et 20 de 1000 fr.



Aux dernières nouvelles...

Pfister-Amuelements S.A. présente actuellement les plus beaux et les plus avantageux modèles européens et suisses. A voir samedi prochain, sans faute! — NOUVEAU: «Marché aux tapis» à des prix self-service étonnants! Vous aussi trouvez exactement ce que vous cherchez! Essence gratuite/billet CFF pour achats dès Fr. 500.—

NEUCHÂTEL — Terreaux 7, tél. 038/579 14

C. Dutoit et l'Orchestre de la Suisse romande avec le pianiste A. Anievas

C'est à un remarquable et substantiel concert (le neuvième de l'abonnement) que nous avons eu le privilège d'assister, hier soir, à la Salle de musique. Charles Dutoit, qui s'était assuré le concours de l'excellent pianiste Agustin Anievas, témoigna d'une autorité incontestable.

Ch. Dutoit est en passe de devenir un des meilleurs chefs d'orchestre de l'heure. Nous en eûmes l'absolue conviction après Haydn déjà, et le reste du programme dont nous nous plaignions à reconnaître l'heureuse composition, ne fit que nous confirmer dans notre opinion.

Les symphonies de Haydn et de Mozart furent écrites pour petites formations orchestrales et supportent mal le grand orchestre. Eh bien! hier soir, en dépit de la masse orchestrale, Dutoit a eu le grand mérite de restituer à Haydn cet intimisme dont se réclame entre autres la musique d'expression viennoise. Nous avouons avoir rarement entendu une symphonie de Haydn, en l'occurrence celle en sol majeur N° 88, interprétée avec une telle spontanéité, une telle authenticité, une telle justesse de ton, une telle fraîcheur de sentiment. Dutoit s'est véritablement mis dans la peau du «bon papa Haydn», qui avait la forme sonate infuse comme d'autres la science et qui sécrétait la mélodie comme l'araignée sa toile. Il a donné à cette symphonie en quelque sorte une troisième dimension, les diverses sections de l'orchestre se manifestant sur leur plan propre et provoquant un décalage stéréophonique dans l'intensité, l'ampleur et l'émission tonales qui conféra à cette œuvre une plasticité étonnante.

Le «Concerto N° 3» pour piano et orchestre en do majeur, de Prokofiev, nous fit grande impression. Proko-

fiev s'y révèle un remarquable maître de formes, un parfait architecte des sons, sachant mener une œuvre en son terme sans baisse de tension et s'exprimant avec autant d'aisance dans le style soutenu que dans le ballet. Il n'a pas rendu, dans cette œuvre, la tâche facile au pianiste, dont la partition n'est pas tellement voix concertante que partie intégrante de l'orchestre et constitue un perpétuel affrontement avec ce dernier. Le pianiste Anievas, qui possède une technique éblouissante, s'en est tiré à merveille. La fermeté de l'attaque n'est pas incompatible chez lui avec un toucher moelleux, un phrasé lyrique et un son ample et nourri. Dutoit a élevé au rang d'épopée ce concerto très russe d'essence, aux rythmes incisifs, à la vision spatiale.

Tandis que chez Prokofiev le rythme est complémentaire de la mélodie, chez Stravinsky, comme nous l'a révélé la «Symphonie en trois mouvements», il s'y oppose irrémédiablement. Preuve en soit l'andante où le thème, constitué par une mélodie de Rossini, mais qui, dégagée de son contexte, frise la vulgarité, se décompose en une pluralité de cellules rythmiques avec toutes les superpositions sonores qu'elles comportent chez Stravinsky, et s'engage immédiatement vers l'abstraction et la formulation non expressive. C'est une œuvre qui peut déconcerter parce que la trame n'y est pas toujours visible. Dutoit l'a reconstruite avec une remarquable intelligence qui s'ajoute à une fine sensibilité.

Quant à la deuxième suite du «Tricorne», de M. de Falla, qui transcende une ethnie, elle fut interprétée avec toute la fougue que requiert la vitalité hispanique.

Kz

COMMUNIQUES

Au Cinéma Palace. — Cette semaine, «L'Empreinte de Frankenstein», le superfilm d'épouvante déconseillé aux nerveux et impressionnables. 18 ans révolus.

Le Bon Film (Cinéma Palace). — En semaine, à 17 h. 45, samedi et dimanche, à 17 h. 30. Le très beau film d'Henri Colpi révélant l'amitié d'un truand et d'un enfant: «Codine», premier prix de la Commission technique pour la couleur. «Vous aimerez ce film, comme moi!» («Le Canard enchaîné»).

Vente de mimosa. — Plus que jamais, hélas, le Vietnam a besoin de la solidarité du reste du monde. Les bombardements américains continuent et s'intensifient, détruisent villes et villages et font d'innombrables victimes dans la population civile. Afin de pouvoir soulager ces souffrances, l'Union des femmes pour la paix et le progrès vendra, samedi 18 février, à l'avenue Léopold-Robert, du mimosa venu tout droit du Midi. Ces belles fleurs, qui viennent éclairer notre hiver, procureront remèdes et équipements sanitaires là où ils sont le plus nécessaires.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «La Grande Vadrouille».
EDEN: 20.30, «Django».
PALACE: 15.00, 20.00, 22.15, «L'Empreinte de Frankenstein».
RITZ: 20.30, «Paris au Mois d'Août».
SCALA: 15.00, 20.30, «Blanche-Neige et les Sept Nains».
REX: 20.30, «Sfida nella Città dell'Oro».

Divers

LEIN-THEATER ABC: 20.30, «Wer hat Karl VI. ermordet?».

Pharmacie d'office

Pharmacie Burki, avenue Charles-Naine 2a.

CONGRÈS CANTONAL

Il aura lieu le 11 mars, à 14 h. 15, au Restaurant de l'Ancien-Stand, à La Chaux-de-Fonds.

Le nouveau projet de réforme fiscale

Résultat d'un compromis à l'échelon gouvernemental, il tient compte des besoins sociaux urgents et d'un équipement indispensable, mais l'équité fiscale n'y trouve pas son compte.

Très succinctement nous avons annoncé hier la conférence de presse, présidée par André Chavanne, président du Conseil d'Etat, à laquelle assistait le gouvernement en corps. Rappelons que le nouveau projet de réforme fiscale du Conseil d'Etat, qui annule et remplace le premier projet déposé en octobre, a été commenté par le chef des Finances, M. Babel, et que le chef des Travaux publics, M. Peyrot, a brièvement commenté les travaux urgents, ceux en voie d'exécution et ceux qui doivent être mis en chantier à bref délai.

Le projet de réforme fiscale présenté mercredi, en premier lieu à la Commission parlementaire qui s'occupe des contributions publiques, est le résultat d'un compromis à l'échelon du gouvernement. A notre avis, il ne saurait signifier que le Parti socialiste genevois renonce à son programme fiscal, lequel vise à une fiscalité équitable et progressiste, qui ne sera atteinte que lorsque chacun payera un impôt proportionné à ses revenus. Nous souhaitons donc que le fisc doit prélever le maximum possible, sur le superflu des uns, pour toucher le minimum sur le strict nécessaire des autres.

Ceci précisé pour que l'on ne l'oublie pas en face, nous devons admettre que le Conseil d'Etat a fait un réel effort pour rapprocher les adversaires sociaux. Malheureusement, il fut influencé par la menace de fuite de gros contribuables et de quelques

sociétés vers des cieux plus cléments, fiscalement parlant.

Les compensations accordées aux contribuables du bas de l'échelle fiscale sont bien minces, car en somme elles profitent tout autant aux contribuables du sommet. Par exemple, la déduction de 1500 fr. par enfant, au lieu de 1300 fr. actuellement, et de 1400 fr. dans le premier projet, représente une différence plus ou moins inopportune s'il s'agit d'un père de famille qui a un gros revenu où d'un modeste ouvrier. Pour être plus précis, citons deux cas extrêmes. Si un gros contribuable a un revenu annuel de 75 000 fr., cette déduction supplémentaire de 200 fr. par enfant se chiffre par une diminution d'impôt de 52 fr. 25, alors que le salarié ayant un revenu imposable de 15 000 fr. aura son bordereau diminué de 11 fr. 40 dans le même cas. C'est pourquoi nous aurions souhaité que le Conseil d'Etat améliore, suivant les propositions du Comité d'action, l'imposition des plus petits contribuables, c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 7000 fr. pour les célibataires, veufs et divorcés, et inférieur à 8000 fr. pour les mariés. Il aurait ainsi tenu compte de la hausse du coût de la vie.

Cette revendication de base de même que la révision des abattements sur la fortune, comme aussi les réductions des cotisations aux fonds de prévoyances, resteront en tête du programme fiscal des socialistes genevois.

Nous ne saurions conclure ces commentaires sans souligner les reprises importantes, quoique insuffisantes,

faites sur les gros revenus. C'est ainsi que le contribuable marié, sans enfant, ayant un revenu de 100 000 fr. par année payera un impôt total de 22 108 fr. 15 (Etat et commune) contre 18 323 fr. 55 actuellement. Avec 500 000 francs de revenu annuel, le bordereau sera de 129 358 fr. 15 contre 101 483 fr. 55 actuellement.

Maintenant, c'est devant la Commission LCP que la bataille va s'engager avant de se poursuivre à la mi-mars au Grand Conseil. Que sortira-t-il de ces débats ?

En dehors des problèmes posés pour l'amélioration de l'assiette fiscale, il y a les grands travaux indispensables pour l'équipement du canton en bâtiments scolaires, universitaires et hospitaliers. Les projets de lois concernant cet équipement seront soumis au Grand Conseil lors des séances du 24 février, il les acceptera en deux débats, le troisième débat étant renvoyé jusqu'au vote final du projet de réforme fiscale et des centimes additionnels. L'ensemble forme donc un tout qui ne peut être dissocié. Nous n'anticipons pas en écrivant que le Grand Conseil « les acceptera », la Commission des grands travaux étant unanime, ayant d'autre part décidé « que les membres de la présente commission (des travaux, réd.) mettront tout en œuvre pour convaincre leurs collègues de la Commission des vingt-cinq (commissaires des travaux et des finances réunis, réd.) de l'absolue nécessité de la réforme fiscale ». Sous réserve des amendements qui seront présentés par le Parti socialiste, souhaitons que ce sage conseil soit entendu et suivi.

L. Piguet.

Au Conseil municipal de Genève

VOTE DU BUDGET 1967

Après le débat général de mardi soir sur le budget 1967, le Conseil municipal de la ville s'est engagé dans les détails des prévisions budgétaires. Retenu par ses obligations militaires, le président Olivet était remplacé par le premier vice-président M. Aubert (lib.).

Les conseillers ont d'abord discuté d'une motion de M^{me} Chiostergi-Tuscher (POP), sur les HLM, qui fut repoussée contre les voix de la gauche. Peu après, le point on de cette motion était accepté comme une motion distincte, cette fois avec l'appui des chrétiens-sociaux.

C. Ketterer, conseiller administratif (soc.), est revenu à la charge contre la réduction envisagée sur les dépenses d'entretien des immeubles locatifs dont le revenu global est en forte augmentation : 1,6 million de plus. M. Chauffat (chr.-soc.) revient sur « son » budget de liquidation dont il a parlé la veille et, passant du coq à l'âne, demande la réouverture du Grand-Casino et s'oppose violemment à la cession de celui-ci à la TV. On ne peut être plus incohérent. Fort en colère, M. Rochat, maire, remet en place ledit Chauffat ; il souligne l'effort particulier du Conseil administratif sortant de charge, pour remettre au conseil qui sera élu en mai une situation saine.

A propos du Grand-Casino, C. Ketterer précise qu'il a bien fallu étudier des solutions de rechange après le refus du crédit de rénovation. La TV a des difficultés pour le tournage

chez nous de films de valeur ; des locaux seront donc mis à sa disposition au Grand-Casino.

On entend encore M. Gilliéron (POP) qui s'étonne que l'on discute quelques milliers de francs pour entretenir les appartements, alors qu'en d'autres circonstances on n'y regarde pas tant pour gaspiller des sommes folles.

SUBVENTIONS AUX THEATRES

La Commission des finances propose de diminuer les subventions au Théâtre de la Comédie et au Théâtre de Carouge et de les ramener respectivement à 220 000 fr., au lieu de 250 000 fr. et à 60 000 fr. au lieu de 75 000 fr. M. Bouffard, conseiller administratif, s'oppose à ces réductions, car les théâtres ont plus que jamais besoin d'être soutenus si nous voulons qu'ils continuent de tenir leur rôle de théâtres populaires.

J. Ziegler (soc.) tient à préciser que ces diminutions sont un exemple des décisions arbitraires de la Commission des finances et il invite l'assemblée à maintenir les montants fixés par le Conseil administratif.

Le débat s'éternise. Finalement la rognure sur le crédit à la Comédie est acceptée ; en revanche, le Théâtre de Carouge touchera comme prévu 75 000 fr., décision prise à une majorité de deux voix. Chacun jugera du sérieux des décisions prises lorsque, sur une proposition de M. Berner (rad.), la subvention au Théâtre de Carouge est remise en question en

troisième débat et la subvention abaissée à 60 000 fr. par 32 voix contre 23, à l'appel nominal demandé par C. Bossy (soc.).

M. Raisin (lib.) demande également de revenir au montant initial de 250 000 fr. pour la Comédie, mais, au vote, cette suggestion est repoussée.

Après ces discussions assez décevantes, l'ensemble du budget 1967 est voté contre les voix populistes.

Le Conseil municipal « remettra ça » mardi 21 février pour la suite d'un ordre du jour qui n'a pu être épuisé en deux séances.

GENÈVE : de vendredi à dimanche, tous au festival de l'Union PTT.

Chaque année en février, nous revient le festival des PTT avec sa traditionnelle revue, jouée en la salle Pitoëf. La revue 1967 de Pep « Circus PTT » comprend 19 tableaux en deux actes et sera interprétée par la troupe des Baladins, ce soir vendredi et demain samedi à 20 h. 30 et dimanche en matinée à 14 h. 30.

Vendredi et samedi soir dans la grande salle de la Maison communale de Plainpalais et à la salle des réunions, l'Union PTT a mis sur pied trois bals avec le concours de l'excellent orchestre Ded Gerval et du Trio Ronlan's. Jeunes et vieux seront ainsi amplement satisfaits.

Est-il besoin de dire que la buvette sera particulièrement bien achalandée et qu'une grande tombola, dotée de lots magnifiques, engagera chacun à tenter sa chance.

Allez tous encourager l'Union PTT.

Au Conseil communal de Lausanne

Deuxième séance tenue mardi soir sous la présidence de notre ami André Piller, président.

Remerciements

Terre des Hommes remercie le conseil pour le don de 500 fr. (jetons de présence de la dernière séance).

Action pour la construction d'appartements à bon marché

En l'état actuel des choses, il n'est guère dans les possibilités de la Municipalité de donner un rapport complet des besoins en appartements de la population lausannoise. Il faut attendre quelques mois pour faire le point. Sur proposition de M. André Lasserre (lib.), rapporteur, le conseil se range à cette idée, même le motionnaire Pierre Rieben (POP).

L'aménagement de l'emplacement du monument du général Henri Guisan, à Ouchy

Notre ami Edouard Lavanchy rapporte sur ce préavis. Il rappellera les diverses phases de la création du monument général Guisan.

Il donnera aussi les raisons de la Municipalité de placer la statue de l'ancien commandant en chef de l'armée à Ouchy, malgré une certaine opposition alémanique.

Après l'intervention de M. G.-A. Chevallaz, syndic, qui explique pourquoi la Municipalité n'a pas choisi l'emplacement de la promenade de Bourg, le conseil adopte le projet de transformation de l'actuelle place de Belgique, ainsi que le vœu de créer une mosaïque ou un bas-relief exprimant le contexte historique des années 1939-1945.

Constitution d'une fondation

La Municipalité demande de pouvoir constituer une fondation de droit privé qui sera chargée en tout premier lieu, des travaux préparatoires nécessaires à la construction d'un ensemble d'environ 500 logements à loyers modérés sur les terrains communaux de la Bourdonnette.

Cette fondation agirait donc seul et unique maître de l'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des constructions précitées.

Mais la fondation en question ne serait pas créée uniquement pour construire les immeubles de la Bourdonnette. Elle pourra être appelée plus tard à réaliser d'autres groupes d'immeubles à loyers modérés.

Le capital initial de dotation est fixé à Fr. 20.000.— et la composition du Conseil de fondation sera formé de sept à onze membres ; le municipal directeur des Travaux présidera ce conseil.

M. Pierre Guignard (rad.) rapportera favorablement sur le préavis municipal, tandis que M. Pierre Rieben (POP), présentera un rapport de minorité, rapport appuyé par son groupe. M. Rieben reproche que l'on tente par cette fondation à exclure le droit de regard du Conseil communal. Fernand Petit n'est pas non plus d'accord sur la constitution d'une fondation : en droit, ce n'est pas la meilleure solution. Après une réplique de M. Ed. Dutoit, directeur des Travaux, à l'adresse du POP, le conseil adopte le rapport de majorité.

Interpellations

M. Baggi (chr.-soc.) interpelle la Municipalité au sujet de la carence aux heures de pointe des taxis et M. Roger Capt au sujet du pont-estacade à l'entrée du tunnel de l'avenue Fraisse. Réponse lors d'une prochaine séance.

En outre, le conseil a entendu :

Le développement d'une motion de notre ami Marx Lévy, demandant à la Municipalité de fixer à quel stade de leur étude les divers projets communaux de construction donnent lieu à un rapport-préavis au Conseil communal.

Cette intéressante motion est renvoyée à une commission.

Une interpellation de M. G. Rieben, sur le projet d'une maison des jeunes que se propose de construire l'Union chrétienne de jeunes gens au Pré-du-Marché.

Réponse à une prochaine séance.

a adopté les préavis suivants :

Concernant un affaîsement de terrain sous la garderie d'enfants de Valency. Rapp. : M^{me} Charlotte Muret (POP).

Concernant l'autorisation de plaider contre l'hoirie Chade et la Compagnie Financière et de Crédit S.A. (Il s'agit d'un litige concernant le plan d'extension à l'avenue Victor-Ruffly), rapp. : M. J. Husson (rad.).

et aussi adopté les motions suivantes :

De M. G. Croset demandant de faire procéder à la réfection du carrefour de l'avenue de la Harpe et de l'avenue de Cour. Rapp. : M. J. Curdy (chr.-soc.).

De M. E. Décosterd demandant de faire procéder à la limitation ou éventuellement la suppression de la circulation des véhicules à moteur dans un certain périmètre au centre de la ville, rapp. : le camarade Robert Nicole.

F. Ch.

Mireille Mathieu à Beaulieu

Mardi soir, le bon public lausannois eut le privilège de voir Mireille Mathieu en chair et en os et d'entendre un « remake » d'Edith Piaf.

Après une première partie plutôt laborieuse (équilibristes et fantaisistes de seconde zone), apparut la petite Alice au pays de la chanson — en coulisse, on devinait la présence du chat Johnny Stark. Pas de surprise : c'est bien celle qui chante presque trois fois par semaine à la télévision française et dont les heurs et malheurs sont quotidiennement racontés par la presse du cœur de nos voisins.

« On a tout dit sur Mireille Mathieu. Les impartiaux ne taisent pas d'éloges. Les autres, plus ou moins engagés, subjectifs de par leur profession (...) laissent entendre ou lire que tout n'est pas parfait... »

C'est signé Eddie Barklay et assez justement dit.

Tout le monde aime bien Mireille Mathieu. Qui n'a pas envie d'aider du

regard cette petite fille qui a l'air de redouter cette foule que son nom a déplacé et qui, pour cacher sa maladresse, n'exécute que les gestes absolument nécessaires. Tout comme une poupée mécanique.

Ce que les gens subjectifs cités plus haut ont de la peine à admettre, c'est le formidable tapage publicitaire, à croire que Marcel Dassault avait adopté la chanteuse et que « Service et Méthode » en faisaient un de leurs chevaux de bataille. Cela s'intègre dans un système qui offre en distraction à la foule la pilule anticonceptionnelle, la mini-jupe, le shah de Perse et naturellement Mireille Mathieu.

Mais entendons-nous bien. Ce n'est pas parce que nous n'aimons pas ce gros pommier qui écrase tout et qui nous cache le paysage que nous n'aimons pas les pommes.

Et mardi soir, Mireille Mathieu était une pomme gentille à croquer. Eric

CHRONIQUE LAUSANNOISE

LE SALON DU TOURISME. — Comme on le sait, dès le 25 février, au Palais de Beaulieu, le Salon international du tourisme et des sports abritera le plus important secteur international consacré au tourisme, que les amateurs de caravanes, de tentes et de camping puissent souhaiter : ils obtiendront dans le pavillon groupant une vingtaine de nations et de régions touristiques un éventail extraordinaire de précisions, de renseignements, d'informations.

Dans ce remarquable ensemble, le visiteur connaîtra, d'autre part, les dernières créations d'un nombre record de pays dans la construction des caravanes, la réalisation des tentes nouvelles au confort de motels, l'invention d'innombrables accessoires indispensables. Cet ensemble sera complété par des journées gastronomiques, par une exposition des « peintres du dimanche », par des séances

cinématographiques quotidiennes et d'autres attractions encore.

LA PLACE DU MONUMENT GUI-

SAN. — Le Conseil communal de Lausanne a adopté à l'unanimité un crédit de 198 000 fr. pour l'aménagement de la place qui, à Ouchy, recevra la statue du Général Henri Guisan. Auparavant, la commission chargée du rapport, présidée par M. Ed. Lavanchy, avait tenu à entendre le bureau du comité d'action en faveur du monument, ainsi qu'une délégation du « Mouvement national » opposée à l'emplacement d'Ouchy. Confirmant les décisions du jury et du comité, la commission et le Conseil communal unanimes ont estimé que ce magnifique emplacement au bord du lac, bientôt « place du Général Guisan », était le plus digne de perpétuer la mémoire du commandant en chef de l'armée.

Département de l'instruction publique, Genève

Office de la jeunesse - Service des loisirs

Camp de vacances de Pâques (ski)

1. Pour enfants de 8 à 12 ans : à Saint-Cergue, du 20 au 30 mars 1967.
2. Pour jeunes de 13 à 16 ans : à Morgins, du 23 mars au 1^{er} avril 1967.

Pour tous renseignements : Service des loisirs du Département de l'instruction publique, boulevard Saint-Georges 36, 1205 Genève, tél. 26 13 87.



Sous ce signe, nos différents rayons vous proposent une sélection d'articles très avantageux, tant par leur prix, que par leur qualité.

Voyez nos vitrines et consultez notre catalogue qui sera distribué prochainement dans tous les ménages.



Madame Charles Mottier-Joly, à Peseux;
 Monsieur et Madame Francis Mottier-Robert et leurs enfants Danielle et Pierre-Alain, aux Convers;
 Monsieur et Madame Albert Mottier-Hafner et leur fille Catherine, à Peseux;
 Madame et Monsieur Pierre Weber-Mottier et leurs enfants Pierre-André, Jean-François et Christiane, à Romainmôtier;
 Madame et Monsieur Frédéric Schaer-Mottier et leur fille Marlyse, à Peseux;
 Madame Germaine Fahmy-Mottier et ses enfants Pierre-Philippe et Mary-José, à La Chaux-de-Fonds;
 Monsieur et Madame Marcel Mottier-Baechler et leurs enfants Eric et Patrick, à Peseux;
 Madame et Monsieur Jules Bertschy-Mottier et leurs enfants Jean-Michel, Chantal, Marie-France et Christian, à Peseux,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur
Charles MOTTIER
 retraité CFF

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, parent et ami, que Dieu a repris à Lui, dans sa 71^e année, après une longue et pénible maladie supportée avec courage.

Le travail fut sa vie.
 Que son repos soit doux comme son cœur fut bon.
 Afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.
 Jean, 3 : 15.

Peseux, le 16 février 1967 (rue des Uttins 5).

L'ensevelissement, avec suite, aura lieu samedi 18 février 1967. Culte pour la famille au domicile, rue des Uttins 5, à 12 h. 30. Départ à 13 h.
 Domicile mortuaire: Hôpital Pourtalès.
 Selon le désir du défunt, la famille ne portera pas le deuil.
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Loto
BOXE - THÉÂTRALE
 Vendredi 17 février, à la
 Maison du Peuple
 La Chaux-de-Fonds

Grand choix de fleurs
 Gerbes
 Plantes
 Couronnes
 Tél. (039) 2 12 31
 SERRE 81

L'Union PTT, section de La Chaux-de-Fonds et environs, a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de leur cher collègue,

Léon GIRARD
 facteur retraité

survenu le 16 février 1967.

Nous garderons de lui le meilleur souvenir et nous adressons à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

L'incinération aura lieu samedi 18 février 1967, à 9 h.

CRÉDIT
 RAPIDE
 DISCRET
 COULANT
Meubles Graber
 AU BUCHERON

A louer
 A louer machines à écrire, à calculer, à dicter, au jour, à la semaine, au mois
 chez REYMOND, tél. (039) 2 85 95,
 L.-Robert 110, La Chaux-de-Fonds

La CCAP
 garantit l'avenir de vos enfants
 Neuchâtel
 Tél. (038) 5 49 92

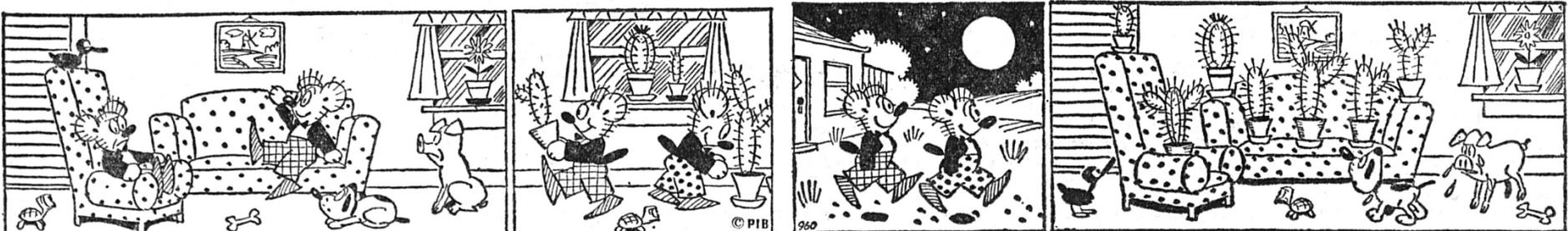
UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple-La Sentinelle

CFF
 Gares de La Chaux-de-Fonds
 Le Locle
REPRISE DE SAISON
 avec notre traditionnel voyage du
1^{er} MARS
Lausanne-Gros-de-Vaud
 Dîner gastronomique dans une auberge campagnarde
 Prix du voyage y compris le dîner, dès La Chaux-de-Fonds : 41 francs.

LIVRES
 d'occasion tous genres anciens et modernes
 Achat, vente échange — Librairie pièce du Marché, tél. 2 33 72

Articles hygiéniques
 Assortiments avantageux : 3 sortes/18 p. Fr. 11.50; 9 sortes/25 p. Fr. 18.70; 19 sortes/66 p. Fr. 36.— Envoi contre remboursement, sans frais de port.
 RODAL-Versand
 3601 Thoune

von Gunten
 Verres de contact
 OPTICIEN
 TECHNICIEN
 MÉCANICIEN
 DIPLOMÉ
 Av. Léopold-Robert 21
FEU: 18



LES AVENTURES DE
Bim et Bam

— Cela te dirait d'aller au cinéma ce soir ? Il y a un bon film.
 — Cela ne me dit rien du tout, répond Bam, à la surprise de Bim. Chaque fois que nous nous absentons, les autres animaux se prélassent dans nos fauteuils bien rembourrés et c'est toujours moi qui dois nettoyer après leur visite !
 — Je me charge de leur faire passer cette habitude, dit Bim. Allons chercher tous nos cactus et mettons-les ici ; ce n'est pas un grand travail !
 Bam est satisfait de la solution et part donc l'esprit tranquille. Mais les autres animaux sont à la fois déçus et furieux.
 — Jamais je n'aurais cru que Bim et Bam auraient pu faire une chose pareille ! hurle le cochon plein de rage. Non seulement ils sont assis dans de bons fauteuils au cinéma, mais en plus ils ne veulent même pas nous accorder un peu de confort pendant ce temps. C'est exagéré !

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Wilson retour de Bonn: Impression mitigée

Présentant un rapport à la chambre des Communes sur les résultats de son voyage à Bonn, H. Wilson, premier ministre britannique, a déclaré, jeudi, que la République fédérale d'Allemagne était largement favorable à une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Il a démenti que ses interlocuteurs lui aient conseillé de retarder le moment d'une telle adhésion. Il est trop tôt pour être optimiste, pessimiste ou éprouver un quelconque sentiment à cet égard, a précisé H. Wilson, mais, au cours de nos discussions à Bonn, nous avons senti que le gouvernement fédéral allemand était très en faveur de notre entrée au Marché commun. De son côté, le chancelier fédéral allemand, M. Kiesinger, a déclaré, jeudi, que son gouvernement restait

partisan de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Le chef du Gouvernement fédéral allemand a accepté une invitation de H. Wilson à se rendre en visite officielle à Londres, mais aucune date n'a encore été fixée.

Les éditorialistes de la presse allemande se montrent généralement déçus ce matin des résultats des entretiens que Harold Wilson vient d'avoir à Bonn. C'est ainsi que la «Neue Ruhr Zeitung», proche du Parti social-démocrate, écrit :

«Le résultat concret n'est pas énorme. On s'est déclaré d'accord sur les questions où un accord n'est pas coûteux, mais on a évité de s'entendre là où il aurait pu y avoir des conséquences.»

Italie: Les socialistes et le Vietnam

La reprise des bombardements américains sur le Vietnam du Nord fait l'objet d'une question écrite, adressée par un groupe de vingt-trois députés du Parti socialiste unifié (gouvernementaux), à M. Fanfani, ministre des Affaires étrangères. Les parlementaires demandent à M. Fanfani si, «en présence de la reprise des bombardements, malgré les appels du

secrétaire général de l'ONU, du ministre italien des Affaires étrangères et du pape, il a pris les initiatives diplomatiques immédiates et opportunes pour communiquer au gouvernement des Etats-Unis le regret et la vive préoccupation du Gouvernement italien et de tous les pays, suscités par un acte qui éloigne certainement la possibilité d'entamer des négociations pour la solution pacifique du conflit».

Vers une guerre nucléaire sino-américaine?

La Chine et les Etats-Unis sont «largement engagés sur une voie qui ne peut mener qu'à la guerre nucléaire»: telle est la conclusion d'un ouvrage, paru hier à Londres, de M. Harrison E. Salisbury, rédacteur en chef adjoint du «New York Times» (qui a été récemment le premier journaliste américain admis au Vietnam du Nord). Les dirigeants chinois considèrent d'ores et déjà cette guerre comme inévitable, et l'opération «Gardes rouges» représente une «répétition générale», estime-t-il dans son livre, intitulé «Orbit of China» («L'Orbite de Chine»). Les problèmes alimentaires posés par la surpopulation pousseront la Chine, avant dix ans, à des actions agressives sur ses frontières, ajoute M. Salisbury. C'est, estime-t-il, en aidant la Chine à résoudre son problème alimentaire que la guerre pourrait être évitée.

EN QUELQUES LIGNES

● OSTENDE. — En tentant d'échapper à la police en se réfugiant sur un toit, un jeune Français, voleur de cyclomoteurs, s'est tué.

● GANG-KOK. — De violents combats de rues se dérouleront depuis dimanche à Lhassa, capitale du Tibet, où le général Chang Kuo-hua contrôlerait encore la ville malgré la forte contre-offensive des troupes loyales à Mao Tsé-toung.

● NAPLES. — Les étudiants de Naples ont mis fin jeudi à l'occupation des facultés de l'Université, qui durait depuis une semaine.

● COPENHAGUE. — La langue française remplacera l'anglais comme première langue étrangère dans un certain nombre d'écoles secondaires au Danemark à compter du début de la prochaine année scolaire.

● TEXARKANA. — Dix hommes ont été tués et quatorze blessés à la suite de l'explosion d'un obus d'artillerie de 105 mm dans un dépôt de munitions de l'armée américaine, à Texarkana, dans le Texas.

● LONDRES. — Le budget de la défense pour l'année 1967-1968 sera de 2205 millions de livres (2172 millions de livres en 1966-1967), représentant 6,5% du produit national brut, contre 6,6% l'an dernier. Aux prix de 1964, les nouvelles dépenses représentent une diminution de 78 millions de livres par rapport à l'exercice précédent.

● LONDRES. — M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, est arrivé hier à Londres pour une visite de huit jours.

● MADRID. — M. Pierre Vandenberg, président de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), a été relâché par la police espagnole et expulsé d'Espagne, après septante-deux heures de détention à la Direction générale de la sûreté, à Madrid. Il est arrivé à Paris à 15 heures.

● CAGLIARI. — Un employé de bureau, bandit durant la nuit, et qui a terrorisé pendant quatre ans une petite ville des montagnes de Sardaigne comparait jeudi devant un tribunal pour répondre de 90 délits, allant de l'assassinat au vol de moutons.

● CHAMONIX. — On est sans nouvelles de l'aspirant guide Pierre Desailoud, 21 ans, parti il y a quatre jours pour tenter de gravir, en solitaire, dans le massif du Mont-Blanc, le pilier central du Freney.

● DETMOLD. — Le Tribunal de Detmold a condamné à six ans et demi de réclusion l'ancien lieutenant de police nazi Willy Schulz, âgé de 72 ans, pour assistance à l'assassinat dans trente-cinq cas.

● ROME. — Le nombre des Italiens favorables au divorce est en augmentation, selon une enquête conduite par l'Institut Doxa.

● BRÈME. — Les quatre occupants d'un bimoteur de la compagnie aérienne Travel-Air, qui s'est écrasé, jeudi, sur l'aéroport de Brème, ont été tués dans l'accident, qui s'est produit peu après le décollage.

● ROME. — Une dizaine au moins de navires italiens ont été affectés, jeudi, par une grève de quarante-huit heures des gens de mer décidée à la suite de l'échec des négociations sur un nouveau contrat de travail.

● AMMAN. — La Jordanie a demandé à la RAU de rapporter la décision d'interdire aux avions américains transportant des équipements militaires vers la Jordanie de survoler l'Égypte.

● BARCELONE. — Les cours ont repris normalement hier matin, à l'Université de Barcelone, à l'exception de la Faculté des sciences politiques et économiques, dont l'ouverture a été fixée à vendredi.

● BOLZANO. — Selon un rapport de police, des terroristes à skis ont fait sauter un poste de police italien isolé, sur la frontière autrichienne.

● BONN. — Le Conseil allemand de la presse, composé d'éditeurs et de journalistes, a étudié, jeudi, le problème que pose le mouvement de concentration actuel dans la presse allemande. Il a adopté une recommandation dans laquelle il approuve la concurrence entre les journaux, mais condamne les méthodes concurrentielles «qui aboutissent à la destruction du concurrent et de ce fait participent au mouvement de concentration».

● DAKAR. — Un centre d'enregistrement des citoyens du monde vient d'être ouvert au Sénégal, annonce l'Agence de presse sénégalaise. Treize citoyens du monde de réputation internationale ont lancé un appel en faveur de cette association, notamment le professeur Kastler (membre de l'Institut et Prix Nobel de physique), l'abbé Pierre, Jean Rostand et Lord Russell.

● BONN. — Trois soldats d'une compagnie de chasseurs alpins ont péri carbonisés dans l'incendie d'une cabane, près de Bad-Reichenhall, en Bavière.

Au Grand Conseil bernois: Session terminée

Au cours de sa dernière séance de la session de février, le Grand Conseil bernois a repris le débat en matière au sujet de la modification de la loi concernant l'extension des droits politiques des femmes en matière communale, mais à titre facultatif. Rappelons que 24 orateurs étaient inscrits.

Les députés qui ont pris la parole étaient pour la plupart des représentants du groupe PAB et, plus particulièrement, des députés habitant l'Oberland. Ceux-ci se sont tous prononcés contre le projet et ont recommandé de ne pas entrer en matière. On a affirmé, entre autres choses, que le nombre des divorces augmenterait si les femmes avaient le droit de vote!!! M. Jaberger a repoussé cette allégation en soulignant que les statistiques citées relataient des cas de divorces qui se sont produits lorsque les femmes n'avaient pas le droit de vote. Il a parlé ensuite de pays où les femmes ont le droit de vote, et a constaté que le nombre de divorces n'a pas augmenté. D'autres députés ont affirmé que les femmes elles-mêmes devraient se prononcer au sujet de leurs droits politiques, car elles ne sont pas unanimes sur cet objet. Au vote les députés ont cependant accepté l'entrée en matière par 91 voix contre 16.

Au cours de la discussion par articles, le gouvernement et le conseil législatif ont repoussé une modification demandant l'obligation pour les communes d'introduire le droit de vote pour les femmes. Enfin, au vote final, le projet de modification a été accepté, en première lecture par 118 voix contre 15. Par cette votation, se sont terminés et la séance de jeudi, et la session de février. Soulignons que la participation moyenne par séance a été de 184 députés tout au long des onze réunions, ce qui est fort convenable.

Recrutement d'instituteurs

A. Villard (soc.), Bienne a remis au bureau ce postulat:

Les difficultés de recrutement pour les écoles normales du canton se sont accrues. Comparativement aux années précédentes, le nombre des candidats est en nette diminution.

Afin d'encourager un nombre suffisant de jeunes gens à se vouer à l'enseignement primaire, le Conseil exécutif est prié

1. D'étudier les conséquences de la formation et de la titularisation hâtives quant au recrutement de candidats aux écoles normales;

2. De bien peser les répercussions sur le recrutement d'un «vicariat» de deux ans ne concernant que les maîtres du degré primaire;

3. D'envisager la suppression de l'article 5 du décret du 4 novembre 1964 qui permet l'accès à l'enseignement de candidats n'ayant suivi ni les écoles normales ni les classes de formation rapide;

4. De revoir la question des cours accélérés et, sans vouloir nullement mettre en cause la valeur des enseignants qu'ils ont formés, de considérer ces cours comme une mesure d'exception à rapporter dès que possible;

5. De préconiser des mesures courageuses pour redonner aux écoles normales, centres les mieux qualifiés pour une formation à l'enseignement du degré primaire, toute leur raison d'être (gratuité complète des études, suppression de la libération prématurée des élèves de dernière année, préparation approfondie à un enseignement adapté aux conditions modernes).

A propos d'un nazi

A. Villard a, d'autre part, posé la question écrite suivante:

Sur invitation de la Société des officiers de Thoun, le général de la Wehrmacht nazie von Manteuffel, condamné pour crimes de guerre, a parlé devant un auditoire dans lequel sur ordre du commandant du régiment

blindé 2, se trouvaient les officiers et sous-officiers de cette unité.

Le Conseil exécutif est-il d'avis qu'au moment où l'on expulse un travailleur italien qui avait rapporté de son pays des tracts contre la guerre du Vietnam, la présence et l'activité d'un von Manteuffel dans notre canton puisse se justifier?

La Direction cantonale de police a-t-elle accordé une autorisation et les instances militaires ont-elles été présentes?

Moté en marge

Prévue pour une durée de trois semaines, la session du Grand Conseil n'en a duré que deux; cette accélération des délibérations était souhaitable; aussi est-ce joyeusement que les députés ont quitté l'Hôtel du gouvernement en se donnant rendez-vous pour le lundi 8 mai.

*

Les deux dernières journées furent consacrées au droit de vote féminin en matière communale. Rappelons que c'est à la suite d'une motion de P. Gassmann (soc.), de Delémont, que le Parlement s'est occupé de cet important objet. Cette importance est tellement évidente que ce ne sont pas moins d'une trentaine de députés qui sont montés à la tribune pour exposer leurs vues sur ce sujet. Dans l'ensemble, ils étaient favorables au suffrage féminin. Les quelques opposants n'avaient que de faibles arguments, qui ont soulevé, parfois, un rire général. On le constate: si l'on avance lentement dans cette réalisation du suffrage féminin, on avance sûrement, mais... on avance au moins et c'est là l'essentiel. Les dizaines et dizaines de représentantes du sexe dit faible, qui remplissaient les bancs réservés au public, avaient d'ailleurs toutes le sourire lorsque fut connu le résultat de la votation.

Charles Wisard.

Il ne suffit pas de dire:

«L'Afrique est mal partie»...

(Suite de la première page)

Dumont a raison: l'Afrique est mal partie. Mais pourquoi? On peut regarder cet ouvrage de deux façons: en tant qu'écrivain, quant à sa valeur intrinsèque, je pense qu'il est parfaitement vrai. Mais si, à travers le livre, vous regardez Dumont en face, vous constatez qu'il est l'avocat du colonialisme. Pourquoi avoir écrit ce livre un an après que l'Afrique soit «partie»? Pourquoi ne pas l'avoir écrit un an avant, et tenté plutôt de montrer qu'elle ne pourrait pas bien partir? Il fallait expliquer, à tout le moins, pourquoi l'Afrique est mal partie. Il fallait dire qu'en de longs siècles de colonialisme, les Blancs n'ont pas même pu organiser l'école primaire. Comment voulez-vous qu'un pays assume sa nouvelle indépendance quand cette base indispensable, l'école primaire, fait défaut? Au Cameroun, par exemple, seule fonctionne l'école missionnaire, trop faible. N'oubliez pas non plus que, chez nous, on meurt encore de maux de tête... Un proverbe camerounais dit: «Quand on est tombé, il ne faut pas regarder l'endroit où l'on est tombé, mais celui où l'on a glissé.» C'est ce que Dumont et les autres ne font pas. Les colons ont tué nos enfants. Je veux dire par là qu'ils ont tué la possibilité de développement harmonieux des générations nouvelles.

Dépendance

— Vous travaillez dans le mouvement coopératif. Que peut faire l'aide coopérative à l'Afrique? Que pensez-vous de l'action actuelle au Dahomey?

— De façon générale, on peut dire qu'il est trop tôt, chez nous, pour la coopération. La présence économique coloniale est encore beaucoup trop puissante. Elle empêche le développement du pays par ses propres moyens. Au Dahomey, l'aide coopérative est actuellement devenue indispensable. Cela marche parce que le plan adopté est très profitable. On jette les bases d'une organisation qui restera aux Africains, et on forme ceux-ci pour qu'ils puissent en assurer la continuité. On n'avait encore jamais vu cela en Afrique. Pourtant, je crains que ce bel effort soit condamné à l'étouffement. Où la coopérative dahoméenne doit-elle acheter ses marchandises de base

indispensables? Chez les colons, sur place! Ainsi, elle n'arrive jamais à réaliser des bénéfices suffisants pour pouvoir assurer son développement. Il faudrait arriver à centraliser l'économie des pays africains, afin d'être libéré de cette obligation de dépendre, même pour l'essentiel, des colons.

Il n'y a pas de communistes

— Vous approuvez donc la nationalisation de l'Union Minière Katangaise opérée par le général Mobutu au Congo?

— Je n'aime pas ce mot de nationalisation. Il ne me plaît pas non plus qu'on arrache de force ce que l'on n'a pas. Il vaudrait bien mieux que les Européens aient un peu de conscience humaine et comprennent qu'ils doivent laisser l'indispensable aux Africains. Il est d'autre part difficile, après un acte de ce genre, d'assurer brusquement seuls la marche de l'entreprise nationalisée, sans y avoir été préparés.

A ce propos, on dit souvent que tel ou tel peuple d'Afrique passe au communisme. C'est faux. Aucun Africain n'est communiste. Si certains pays se tournent vers l'Est, c'est pour combattre les colons qui sont sur place. De même on prétend que les Africains sont racistes. Ce n'est pas cela. Nous ne voulons pas chasser les Européens. Mais nous croyons que l'indépendance serait autre chose. Nous pensions que l'indépendance nous permettrait de trouver des amis dans le monde entier, de collaborer avec les Blancs, chez nous et à l'extérieur, de payer chaque chose à son véritable prix. Or c'est le contraire...

Pseudo-conseillers techniques

— Mais les gouvernements sont-ils impuissants à établir un système économique national? Ou du moins, pour s'assurer des ressources, ne peuvent-ils imposer les sociétés européennes?

— Je vous l'ai dit: les sociétés en place sont trop puissantes. Elles paient des impôts, oui, mais quasi symboliques. Elles donnent ce qu'elles veulent. Aucune d'elles n'a jamais présenté des comptes. Et puis, le système pratiqué est celui de l'étouffement. Les gouvernements sont «soutenus» par de pseudo-conseillers techniques qui ne

font, en fait que défendre et assurer les intérêts des sociétés européennes. Les véritables conseillers techniques, ce sont ceux que la Suisse a envoyés au Dahomey. Mais voyez, chez nous, au Cameroun: nous exportons environ trois bateaux de bananes chaque semaine. Un régime de 50 kg. vaut 30 ct. au départ du Cameroun (quand on compare le prix payé en Europe!). Cela représente des milliards chaque année. Si nous pouvions avoir, nous, le bénéfice de ces ressources, si nous pouvions exploiter à notre profit aussi nos autres richesses: le bois, l'or, le pétrole même, nous n'aurions plus besoin pendant très longtemps des étrangers. Seulement, outre la mainmise de l'industrie coloniale, il faut reconnaître que les gouvernements sont paralysés aussi par de graves problèmes intérieurs comme les luttes tribales.

Les douleurs de l'accouchement

Il y a également ce drame que nous nous battons entre nous pour soutenir ceux qui nous exploitent, comme on l'a vu au Congo par exemple. Tous les troubles politiques qui secouent l'Afrique viennent souvent du fait que le parti au pouvoir soutient les colons. Ceux qui se mettent du côté des colons sont vantés par la presse, obtiennent des situations; les autres sont taxés de révolutionnaires, voire de bandits. Le système du parti unique serait bon, car il supprime la confusion à laquelle aboutit la multiplicité des petits partis qui crient tous plus fort les uns que les autres, mais il faudrait que ce parti unique soit basé sur l'aide à la population... Un petit détail aussi: les Français, par exemple, poussent à la consommation du vin au Cameroun; or le vin, en Afrique, est un véritable poison; mais on boit plus là-bas qu'ici... Je vous souhaite une chose: si vous revenez sur terre, après votre mort, priez Dieu de n'être pas fait Africain!

— Etes-vous découragé?

— Non. C'est une boutade. Voyez-vous, je ne conteste pas que bien des choses aillent mal en Afrique. Mais il faut voir le progrès réalisé depuis seulement quinze ans. L'Afrique, actuellement, met au monde ses enfants. Et ses souffrances sont celles de l'accouchement.

M.-H. K.